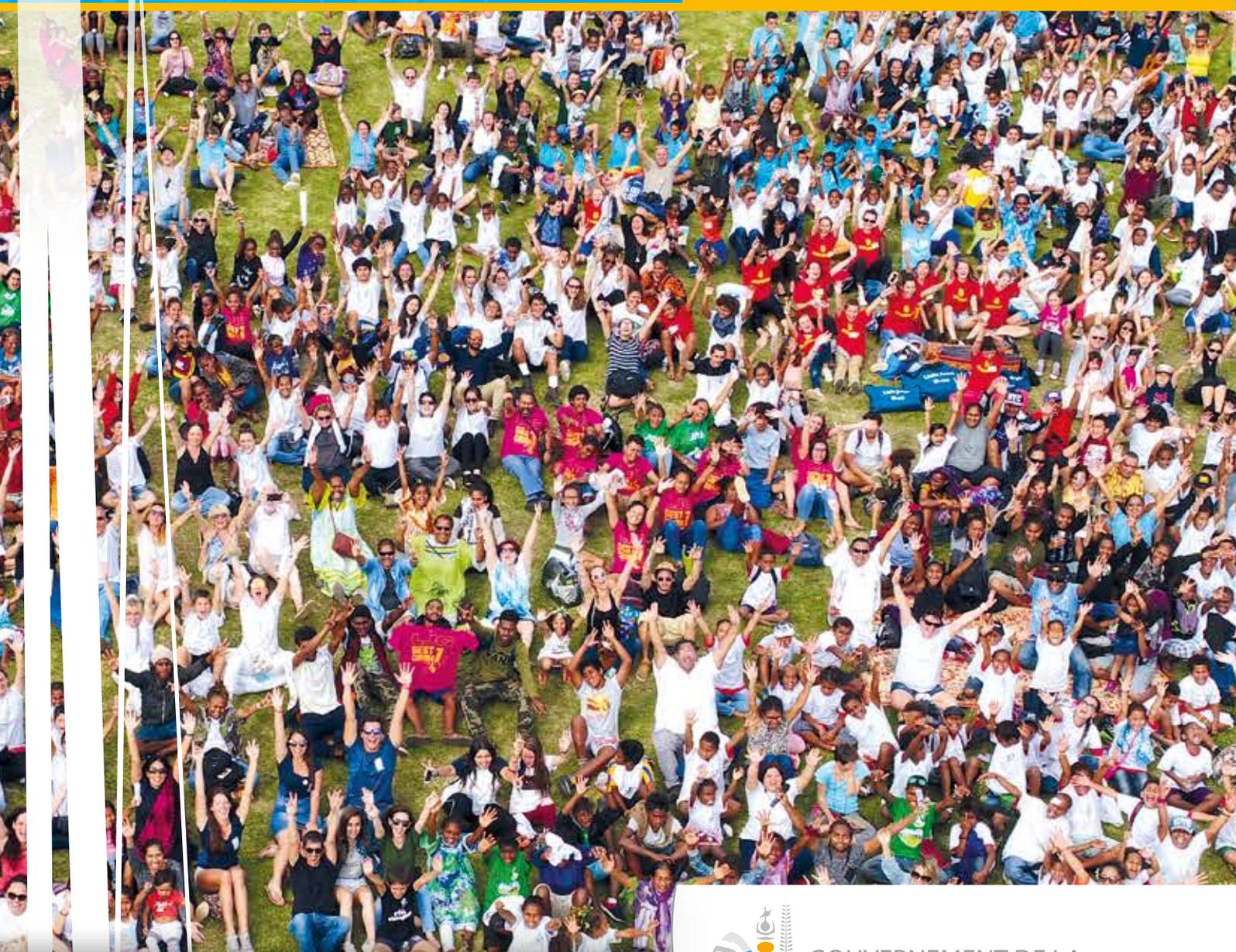


| 2015-2018

Quatre ans d'engagement et de réformes de fond

Première fête de l'École calédonienne au centre culturel Tjibaou - Éric Deroche-AerialProd



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Des réformes de fond dans la concertation

es 14^e et 15^e gouvernements de la Nouvelle-Calédonie que j'ai eu l'honneur de présider n'ont pas chômé ! Jamais jusque-là un gouvernement n'avait autant travaillé, mené autant de réformes, ne s'était appliqué avec autant d'ardeur et de courage à faire progresser la société calédonienne.

Les mesures que nous avons mises en place ne sont pas des « mesurette » de surface mais, bien souvent, des réformes en profondeur destinées à organiser l'évolution de notre société, à changer de modèle économique. Citons, sans être exhaustifs, le lancement d'un projet éducatif novateur et adapté aux spécificités de notre pays, la définition d'un plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, premier dispositif concret d'accompagnement conçu à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, la construction de l'ambitieux plan Do Kamo qui transformera un système de soins en politique de promotion et d'éducation à la santé, le renforcement de notre autonomie énergétique à travers un schéma qui, en deux ans, aura permis d'atteindre les objectifs de production photovoltaïque fixés pour quatre années, l'élaboration du plan de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, précieux outil de préservation environnementale mais aussi de croissance, et bien sûr la réforme historique de la TGC qui améliorera le pouvoir d'achat des consommateurs, patiemment portée sur les fonds baptismaux après plus de quinze ans d'atermoiements. Durant ces trois années, nous nous sommes efforcés d'appliquer les dispositions prévues par l'Accord de Nouméa et de

mettre en œuvre, dans de nombreux secteurs, les compétences transférées une à une à la Nouvelle-Calédonie. Nous l'avons toujours fait en privilégiant une gestion saine de la collectivité, la maîtrise des dépenses publiques, la réduction du train de vie de l'institution, des directions et des services, ou encore la chasse aux gaspillages. Restaurer les équilibres budgétaires ne nous a pas empêchés pour autant de maintenir le niveau d'investissement nécessaire aux réformes économiques à conduire, et même de financer des projets qui ne l'étaient pas jusque-là, comme le Néobus ou la centrale au gaz de Doniambo.

Afin de proposer aux Calédoniens un nouveau modèle, plus solidaire et harmonieux, nous avons, dans tous les domaines, recherché le consensus, visé la décision la plus appropriée. Pour cela, le gouvernement a toujours favorisé le dialogue, la concertation et la démarche participative, sa marque de fabrique. Partenaires sociaux, associations, coutumiers, collectivités, professionnels, acteurs de la société civile, d'innombrables personnes ont été associées à la réflexion commune, à travers des centaines de réunions ou d'ateliers, des consultations publiques ou des assises.

Toute réforme suscitant des résistances, des divergences sont naturellement apparues, les lobbys ont parfois tenté d'inverser la tendance et de repousser le vent du changement. Dans le cadre d'une collégialité aux limites imposées, il nous a alors fallu garder le cap, suivre la feuille de route tracée, tenir fermement nos engagements, et trancher en dernier ressort. Quitte à faire grincer quelques dents. Mais guidés par le seul intérêt général.

Philippe Germain,
président du
gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



zoom

5655
TEXTES EXAMINÉS
EN 42 MOIS

Au cours des 138 réunions hebdomadaires tenues entre le 1^{er} avril 2015 et le 18 septembre 2018, le gouvernement a examiné 5 655 textes (une moyenne de 41 par séance) dont :

- 4347**
arrêtés
- 519**
délibérations du gouvernement
- 332**
projets de délibération du Congrès
- 53**
avant-projets de loi du pays
- 66**
projets de loi du pays
- 338**
textes autres
(rapports et avis divers)

Information et transparence

Tout au long de cette mandature, nous nous sommes efforcés de vous informer au mieux, et en toute transparence, malgré des dépenses de communication réduites de manière drastique (- 87 % en trois ans !). Avec une équipe au service de toutes les directions et de l'ensemble du gouvernement, nous avons souhaité mettre en place une information moderne, à travers la refonte du site internet du gouvernement et des sites d'une dizaine de directions, le lancement du Mag du gouv et le support des réseaux sociaux.

Si le témoignage de certains membres du gouvernement n'apparaît pas dans cette publication, c'est à la suite d'une décision personnelle et non d'un choix éditorial des concepteurs de ce bilan.

Sommaire

FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE DE SOCIÉTÉ	2
ÉDUCATION	4
L'école, le creuset du destin commun	
EMPLOI ET FORMATION	8
La formation professionnelle au service de l'emploi	
JEUNESSE ET SPORTS	12
L'accompagnement de l'élite sportive	
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION	14
Protéger notre jeunesse contre la délinquance	
SANTÉ	18
Des évolutions majeures pour la santé des Calédoniens	
FAMILLE	22
Prendre soin de tous	
AFFAIRES COUTUMIÈRES	24
Des règles coutumières enfin formalisées	
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	26
La sécurité routière renforcée	
SÉCURITÉ CIVILE	27
La sécurité civile sous contrôle	
FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	28
GOVERNANCE	30
Des finances publiques assainies	
COMPÉTITIVITÉ, NUMÉRIQUE, INNOVATION	32
Priorité à la compétitivité et au pouvoir d'achat	
Une terre d'innovation	36
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT	38
Une mobilisation sans faille	
NICKEL	41
Au chevet de la mine	
COOPÉRATION RÉGIONALE	42
Un rôle majeur dans le Pacifique	
EXPORT	45
Notre savoir-faire s'exporte	
TOURISME	46
Le tourisme prend son envol	
TRANSPORTS	48
L'aérodrome de Magenta déploie ses ailes	
AGRICULTURE	50
Encourager les jeunes agriculteurs	
ENVIRONNEMENT	54
Le Parc de la mer de Corail, notre bien le plus précieux	
Le soleil, une énergie débordante	57
Une centrale au gaz pour le pays	60



Faire évoluer le modèle de société

Éducation, emploi, santé, sécurité... Jamais la Nouvelle-Calédonie n'avait porté autant de politiques sociales aux conséquences si immédiates sur la vie quotidienne de la population calédonienne. Menées avec ardeur, et toujours dans une démarche participative, ces réformes de fond façonnent peu à peu un modèle de société nouveau, plus juste, ouvert et solidaire. Ce projet de société entend offrir à chacun les mêmes chances de réussite, les mêmes chances de grandir, de s'intégrer et pourquoi pas, de se dépasser.

Cette aspiration concerne en premier lieu nos enfants et repose sur notre capacité à leur ouvrir la voie : celle de la réussite scolaire que doit favoriser le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, de l'insertion professionnelle grâce à la rénovation des dispositifs de formation ou encore du respect de soi et de sa santé, tout l'esprit du plan Do Kamo. Notre responsabilité vis-à-vis de la jeunesse fait également appel à notre aptitude à lui poser des limites. Ainsi, des mesures fermes ont été prises pour mettre un frein à la montée de la délinquance, et la lutte contre les consommations excessives d'alcool a été érigée comme grande cause territoriale.

En quatre ans, les contours d'un nouveau projet de société se sont dessinés et un environnement favorable à l'épanouissement de tous s'offre aujourd'hui aux Calédoniennes et aux Calédoniens.

L'école, le creuset du destin commun

Cette mandature aura été particulièrement novatrice en matière d'éducation. Fédérateur d'énergie et réel levier du changement, le projet éducatif a posé les jalons de l'école calédonienne, lieu du vivre-ensemble, adaptée à ses spécificités pour viser la réussite de tous les élèves.

La première politique éducative calédonienne et sa charte d'application, adoptées en 2016, ont été mises en œuvre dès la rentrée suivante. Fin 2017, 62 actions, sur les 70 inscrites au titre de cette année, étaient d'ores et déjà réalisées. Parmi les mesures phares, l'instauration d'un parcours civique scolaire qui invite les enfants des 1^{er} et 2nd degrés à valider des actions citoyennes au travers de l'enseignement moral et civique. L'An I du projet éducatif calédonien a aussi été marqué par la reconquête du temps scolaire via la correction du baccalauréat général et technologique en Nouvelle-Calédonie. Autre nouveauté, l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak doit s'adresser progressivement à tous les élèves, de la maternelle à la terminale.

CONSOLIDER LES FONDAMENTAUX

2018 a été l'année de l'entrée en vigueur de la réforme du collège, après deux ans de préparation. Une réforme adaptée à la Nouvelle-Calédonie et à son projet éducatif avec, par exemple, des horaires augmentés en français et en mathématiques en 6^e pour consolider l'apprentissage des fondamentaux et la confirmation des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) dont trois thématiques sont obligatoires (fondamentaux de la culture kanak, éducation à l'orientation et à la citoyenneté). En parallèle, le 1^{er} degré poursuit la révision de ses programmes et de son organisation afin d'établir une véritable continuité entre école primaire et collège avec un cycle 3 désormais à cheval sur les deux (CM1, CM2 et 6^e).



Dès la maternelle, des outils permettent de rendre très concret le parcours civique à l'école.

L'impact du projet éducatif se ressent au niveau de l'offre de formation : augmentation des capacités d'accueil en lycée et lycée professionnel, mise en place de toutes les séries technologiques et ouverture de nouveaux BTS. L'évolution est aussi sensible en matière d'examens avec un taux de réussite qui a atteint 78,7 % au diplôme national du brevet en 2017 (+ 0,9 point par rapport à 2014) et 81,1 % au baccalauréat (+0,8 point par rapport à 2014).

Témoignage

FRANCIS MODÉRAN, PRINCIPAL DU COLLÈGE JEAN-MARIOTTI



« La réforme du collège en Nouvelle-Calédonie donne vie à des parcours éducatifs qui forment le livre de bord de chaque élève, de son éducation à la citoyenneté, de son équilibre et de son projet professionnel. Au quotidien, les premiers effets pour l'enfant, c'est davantage d'attention, de bienveillance et d'accompagnement personnalisé. Pour résorber le décrochage et l'échec, nous pouvons élaborer des parcours individualisés, comme l'alternance en milieu scolaire en classe de 3^e qui instaure un premier contact avec le monde du travail tout en gardant l'élève au sein de l'école. À Mariotti, le projet d'échange entre classes de 6^e avec le collège de Tadine, à Maré, est un exemple vivant de cette convergence des politiques publiques au service d'une priorité du projet éducatif et de la réforme du collège, au service de la construction commune de notre jeunesse tout simplement... »



zoom

UN DOUBLÉ HISTORIQUE

La rentrée 2017 a été marquée par l'ouverture simultanée du lycée du Mont-Dore et de l'extension du lycée agricole et général de Pouembout, rebaptisé Michel-Rocard. Pouvant accueillir à terme près de 800 élèves, le lycée mondorien propose de nouvelles filières dans les secteurs de l'environnement, du numérique, et pour la première fois en province Sud, une offre en enseignement agricole. Le lycée Michel-Rocard s'est doté d'une identité industrielle et offrira plus de 900 places en 2019 (600 actuellement)!

Ces deux réalisations ont été financées par l'État qui, grâce à l'intervention de la Nouvelle-Calédonie, a pourvu les postes nécessaires au bon fonctionnement des deux établissements dans le cadre d'un protocole d'accord signé par le président du gouvernement et la ministre de l'Éducation nationale, en octobre 2016, pour la mise en œuvre du projet éducatif.



Le lycée polyvalent du Mont-Dore.

Parole d'élue

HÉLÈNE IÉKAWÉ, membre du gouvernement en charge de l'enseignement



« Fruit de plusieurs années de concertation, le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie est fidèle aux principes de l'école de la République gratuite, laïque et obligatoire. Si l'État continue à délivrer les diplômes, à définir les programmes des collèges et des lycées et à assurer le contrôle des personnels, l'idée est de bâtir une école à la fois adaptée aux réalités du pays, à ses valeurs telles que la solidarité et la tolérance, et ouverte aux enjeux du monde. En développant le vivre-ensemble, notamment grâce au parcours civique, l'école aspire à devenir le creuset du destin commun. Elle vise à promouvoir l'excellence en donnant les mêmes chances de réussite à tous, mais aussi à prendre en compte la diversité des élèves en permettant aux équipes pédagogiques de soutenir ceux qui sont en difficulté. La carte des formations, le dialogue de gestion avec nos partenaires de l'enseignement privé confessionnel, l'observatoire de la réussite sont autant de mesures structurantes dont le système éducatif a besoin pour mieux accompagner les élèves et les préparer à être des citoyens engagés dans la construction de leur pays. »



Lancé en 2016, l'échange scolaire entre les collèges de Tadine et Mariotti a été baptisé « Tadimari ».

et puis aussi...

- Création du statut pour les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) (adopté par le Congrès le 28/09/15).
- Mise en place du comité inter-collectivités technique de l'éducation : afin d'assurer la cohérence des politiques publiques en matière d'éducation (adopté par le Congrès le 28/09/15).
- Réforme du conseil consultatif de l'enseignement : il devient unique pour simplifier l'organisation du système éducatif (adopté par le Congrès le 15/01/16).
- Création du Conseil calédonien de la vie lycéenne : afin de recueillir l'avis des représentants des lycéens (adopté par le Congrès le 15/01/16).
- Élaboration d'outils pédagogiques spécifiques (frise historique, programme de langues et culture kanak au collège...) : pour une école mieux adaptée au contexte calédonien.



Le statut des EPENC réunit l'ensemble des règles permettant de faire fonctionner les collèges et lycées publics calédoniens.

- Convention avec l'État pour la mise en œuvre du projet éducatif et le déploiement de dispositifs nationaux d'aide à l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi (adopté par le Congrès le 09/03/17).
- Création d'un pôle dédié aux élèves à besoins éducatifs particuliers notamment en situation de handicap pour favoriser l'école inclusive.
- Mise en œuvre d'un plan spécifique de lutte contre le décrochage, les incivilités et les violences en milieu scolaire dans le cadre du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (signé le 16/03/18 avec l'État).
- 2018 : premier rapport de l'Observatoire de la réussite éducative sur les « éléments de performance du système éducatif calédonien ».
- Ouverture de l'accès à internet à très haut débit dans les collèges et les lycées en partenariat avec l'OPT-NC : 21 établissements du secondaire public et privé raccordés à ce jour.
- Révision des textes et de l'organisation du certificat d'aptitude à la fonction d'instituteur et de professeur des écoles maîtres-formateurs, suite à l'évolution du cadre national (en cours).
- Création du comité consultatif de l'enseignement agricole : il assure la cohérence de cet enseignement en Nouvelle-Calédonie (adopté par le Congrès le 29/08/17).
- 2018-2020 : accompagnement de l'Union nationale des maisons familiales et rurales afin de relancer les quatre MFR de Koné, Bélep, Poindimié et Pouébo.



Séminaire « Cultures régionales et réussite scolaire ».



Depuis la rentrée 2017, les sections internationales franco-australiennes des collèges Georges-Baudoux et de Dumbéa-sur-Mer sont accessibles, sur sélection, aux élèves de tout le territoire.



Le secourisme pourrait être au programme du service civique citoyen.

La première fête de l'École calédonienne, qui a réuni 1 000 élèves du primaire et du secondaire le 1^{er} septembre 2018, a permis de valoriser les projets d'éducation à la citoyenneté menés dans le cadre du parcours civique.



EN BREF

Le service civique calédonien

Articulé en trois parcours, le service civique calédonien, arrêté par le gouvernement le 27 décembre 2016, forme le cadre unique d'un large dispositif qui vise la cohésion sociale.

Outil au service du vivre-ensemble et du destin commun, il doit permettre à l'ensemble des jeunes du pays de s'engager dans une démarche citoyenne au service de l'intérêt général.

Adopté avec le projet éducatif, le premier volet, entièrement scolaire, est désormais bien ancré dans les écoles, collèges et lycées à travers l'enseignement civique et moral. Également inscrit dans le projet éducatif et dans le contrat de développement État-Nouvelle-Calédonie pour son financement, le parcours suivant a pour objectif de remettre sur les rails de l'enseignement et de la réinsertion des jeunes qui quittent le système scolaire – environ 600 chaque année –, sans qualification, diplôme ni emploi. Nouvelle-Calédonie et services provinciaux devront travailler de concert pour leur proposer des formations sur six mois minimum, avec un seul but : leur intégration professionnelle et sociale.

Déposé au Congrès, le dernier volet de ce triptyque sacralise un service civique citoyen ayant vocation à être obligatoire pour tous les 17-25 ans. Pas moins de 4 500 jeunes Calédonien(ne)s seraient concernés chaque année par ce parcours d'apprentissage des valeurs républicaines et océaniques. Les élus du Congrès devront en déterminer la durée – un, trois ou six mois – et les modalités de financement. Le projet calédonien est plus que jamais d'actualité à l'heure où le président de la République Emmanuel Macron entend renforcer la partie civique du futur service national universel.

La formation professionnelle au service de l'emploi

Le gouvernement a finalisé la convention de financement avec l'Union européenne au titre du 11^e FED*. À la clé, 3,6 milliards de francs sur quatre ans pour accompagner les réformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

L'aide budgétaire européenne s'appuie sur la mise en œuvre de la stratégie emploi et insertion professionnelle 2016-2020 de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci vise à permettre l'accès au marché du travail des personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi, et le maintien en activité des travailleurs. Cette politique se décline en douze actions.

L'ALTERNANCE OUVERTE À TOUS

Parmi ses préconisations, la réforme de l'alternance devrait être effective au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de mieux répondre aux besoins des entreprises et de faire des dispositifs de formation en alternance un outil privilégié d'accès à l'emploi. Première mesure, la création d'un contrat unique d'alternance, remplaçant le contrat d'apprentissage et le contrat de qualification, ouvert à toute personne ayant 16 ans révolus (dans quelques cas précis, sur dérogation à partir de 14 ans) et désormais sans limite d'âge haute. Il sera également étendu à la fonction publique.

1 000 CONTRATS D'ALTERNANCE

La simplification des procédures pour l'employeur et un meilleur encadrement sont au cœur de la démarche avec la mise en place d'un agrément des centres de formation par alternance, d'une approche pédagogique renouvelée et d'un accompagnement renforcé des entreprises et des alternants à tous les niveaux (social, juridique, etc.). L'objectif est de développer ces filières de formation qui ont fait leurs preuves



À l'issue de son parcours de formation, l'alternant bénéficie d'un taux d'insertion professionnelle en moyenne de 82 %, toutes sections et tous centres de formation confondus.

en matière d'insertion professionnelle et d'atteindre le seuil de 1 000 personnes en contrat d'alternance par an (contre 800 actuellement).

* Fonds européen de développement

Parole d'élus



JEAN-LOUIS D'ANGLEBERMES, vice-président du gouvernement en charge du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle

« La stratégie emploi et insertion professionnelle cible particulièrement le public très éloigné de l'emploi, environ 6 000 personnes, persuadé que les choses ne sont pas faites pour lui. Les mesures visent à lever les freins à l'insertion professionnelle, et au-delà du fait d'accéder à un emploi salarié, de faire en sorte que ce public retrouve socialement une place dans son bassin géographique. Les provinces, les organismes de formation et les acteurs sociaux sont nos partenaires dans cette politique qui s'appuie notamment sur une nouvelle gouvernance afin de porter une stratégie "pays" cohérente et efficiente. La création d'un groupement dédié à l'insertion et l'évolution professionnelles sera également l'outil opérationnel de la formation professionnelle au service de la Nouvelle-Calédonie et des provinces pour mettre en adéquation public, formation et employeurs. »



ZOOM

DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI

Face à la conjoncture économique et à la situation de l'emploi, le gouvernement a mis en œuvre de septembre 2016 à fin décembre 2017 un plan d'urgence local de soutien à l'emploi (Pulse) qui comprenait plus d'une dizaine de mesures territoriales et provinciales. Pour la Nouvelle-Calédonie, il s'agissait par exemple de l'extension du dispositif de chômage partiel (reconduite en 2018), de l'étalement des dettes sociales et fiscales des entreprises en difficulté, de mesures pour soutenir le secteur du BTP (relance du prêt à taux zéro, enveloppe d'1,7 milliard pour des travaux...) ou de l'octroi de 100 bourses territoriales de formation supplémentaires en 2017.



Dans le cadre du plan Pulse, 300 millions de francs ont été attribués afin de soutenir les investissements de treize communes.

EN BREF

Pouvoir se former tout au long de la vie

Validé par la majorité des partenaires sociaux, le fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF) a vu le jour en 2017. Sa mission est de mettre en place, grâce à un financement mutualisé de tous les employeurs, des actions de formation professionnelle au bénéfice des 60 000 salariés du secteur privé et de leurs 7 000 employeurs.

Le gouvernement a appuyé cette démarche en rendant obligatoire la contribution au FIAF (à hauteur de 0,2 % de la masse salariale), en finançant des expertises techniques et la formation des administrateurs de la structure. Il a en outre accordé au FIAF une avance de trésorerie pour lui permettre de commencer ses activités dans l'attente de la perception des premiers versements en octobre 2017. Cette même année, le FIAF a financé 368 formations pour 929 stagiaires.



Le droit individuel à la formation professionnelle et l'obligation collective de sa mise en œuvre sont désormais inscrits dans le code du travail calédonien.

et puis aussi...



Lancement en 2017 du site emploi.gouv.nc pour simplifier les démarches des employeurs qui ont obligation de déposer leurs offres d'emplois auprès des services publics de placement provinciaux.

- Signature d'une convention avec le RSMA (Régiment du service militaire adapté) pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté (septembre 2015).



- Mise en place des parcours d'insertion par le travail destinés aux personnes les plus éloignées de l'emploi en partenariat avec la Mission d'insertion des jeunes (MIJ) et l'association Active : 87 parcours en 2016, 57 en 2017.

- Modification du code du travail pour les journalistes afin de définir des règles plus précises sur les conditions d'exercice de la profession (adopté par le Congrès le 21/04/16).

- Unification de l'ensemble des dispositifs individualisés de formation agréés de la Nouvelle-Calédonie : mobilité Québec, mobilité Métropole et bourses territoriales de formation (adopté par le Congrès le 17/11/16).



Des jeunes Calédoniens suivent des formations au Québec.

- Regroupement des certifications professionnelles délivrées en Nouvelle-Calédonie (64 certifications) et par l'État (près de 230 diplômes) au sein d'un même répertoire (adopté par le Congrès le 21/04/16).

- Conventions de partenariat avec chacune des trois provinces pour confirmer le cadre juridique dans lequel celles-ci agissent en matière de placement des demandeurs d'emploi (adopté par le Congrès le 22/08/16).

- Août 2016 : organisation en partenariat avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie d'un colloque sur le rééquilibrage dans l'emploi à la demande des partenaires sociaux.

- Janvier à mars 2017: mission à destination des publics éloignés et très éloignés de l'emploi menée par le gouvernement, la DFPC, l'EFPA et l'IDC-NC. 1 287 jeunes recensés, dont près de 400 suivent actuellement une formation.

- Instauration du congé pour permanence syndicale et de la contribution patronale pour le financement du dialogue social, afin de favoriser la professionnalisation des acteurs sociaux qui y contribuent (adopté par le Congrès le 27/02/17).

- Mise en place d'un dispositif simplifié d'emploi pour faciliter les démarches lors de recrutements de courte durée et la création d'emplois (adopté par le Congrès le 27/02/17).

- Réforme de la gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle, en vue d'une plus grande cohérence des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie et des provinces (adopté par le Congrès le 06/09/18).

- Création du groupement d'intérêt public dédié à l'insertion et l'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) qui reprendra les missions de l'Institut de développement des compétences (IDC-NC), de l'Établissement de formation professionnelle pour adultes (EFPA) et de l'École des métiers de la mer (EMM) (déposé au Congrès le 25/09/18).



ZOOM

L'EMPLOI LOCAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Attendue depuis seize ans, la loi du pays portant sur la promotion de l'emploi local dans la fonction publique calédonienne a été adoptée le 26 novembre 2016 au Congrès, cinq ans après celle du secteur privé. Concrètement, deux concours sont désormais organisés : l'un réservé aux citoyens, aux personnes justifiant de dix ans de résidence et à celles justifiant d'une durée de résidence suffisante fixée en fonction des difficultés du recrutement local ; l'autre ouvert à tous.

Comme les épreuves ne se tiennent pas simultanément, les Calédonien(ne)s peuvent se présenter aux deux concours et, ainsi, augmenter leurs chances de réussite. La proportion minimale de places offertes au titre du premier concours ne peut être inférieure à 90 % pour l'accès aux emplois de catégorie C, à 80 % pour ceux de catégorie B et à 60 % pour ceux de catégorie A. Le grand principe, comme pour le secteur privé, est de favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes du pays.

En 2017, parmi les 290 lauréats admis aux concours de la fonction publique, 261 sont citoyens ou justifient d'une durée de résidence suffisante.

et puis aussi...

- 2017: possibilité de s'inscrire aux concours d'accès à la fonction publique et de payer les frais d'inscription en ligne sur le site concours.gouv.nc

- Mars 2017 et mars 2018 : lancement de deux campagnes d'intégration d'agents contractuels dans la fonction publique. En 2017, 229 agents ont ainsi été titularisés.



Témoignage



AUDREY KONG-A-SIOU, GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES À LA DRHFPNC

« J'ai passé le concours externe de rédacteur, catégorie B, en juillet 2017, après l'adoption de la loi sur la promotion de l'emploi local dans la fonction publique. Tout était doublé: il y avait un concours ouvert à tous et un autre pour les citoyens calédoniens ou les personnes ayant une durée de résidence suffisante. J'ai passé les deux épreuves écrites, ce qui demandait beaucoup d'investissement, mais j'avais deux fois plus de chances de réussir! J'ai été retenue au concours réservé aux citoyens. En tant que Calédonienne et pour la jeunesse du pays, je trouve que cette mesure est un avantage considérable pour pouvoir trouver du travail. »

L'accompagnement de l'élite sportive

Avec le soutien du gouvernement, des structures d'entraînement ont vu le jour afin de permettre aux jeunes pousses du sport calédonien de viser le haut niveau.

Des « pôles espoirs » ont été mis en place en natation (2013), en handball féminin (2015), en judo (2016) et en rugby (2017) avec le concours des directions techniques nationales. Ce dispositif permet aux meilleurs jeunes athlètes de se préparer à intégrer les filières de sport de haut niveau en Métropole, tout en poursuivant leur scolarité chez eux. Une voie exigeante – avec 15 à 20 heures d'entraînement hebdomadaire – où les performances doivent aller de pair avec les bons résultats scolaires !

DES GRAINES DE CHAMPIONS

Le gouvernement participe à hauteur de 7,5 millions de francs au budget de fonctionnement de ces structures qui ont déjà produit des graines de champions. Pour ne citer qu'eux, le nageur Thomas Oswald a intégré le pôle France de Toulouse, tandis qu'en handball, Suzanne Wajoka et Cassidy Chambonnier ont revêtu le maillot des Bleues chez les cadettes. En 2018, la Nouvelle-Calédonie a eu l'honneur de voir se créer, sur son sol, le pôle France handisport dont font partie ses meilleurs athlètes tels que Pierre Fairbank, Rose Welepa ou Nicolas Brignone. À la rentrée prochaine, ce sera au tour de l'Académie du Pacifique Sud de rugby d'ouvrir ses portes.

Cette structure associative, émanant de la fédération française, sera le prolongement du pôle espoirs et s'adressera aux 18-21 ans.



Actuellement, 11 athlètes font partie du pôle France handisport et près de 70 jeunes s'entraînent dans les pôles espoirs.

EN BREF

Une moisson de médailles

Neuf sportifs du pôle France handisport de Nouvelle-Calédonie représentaient la France lors des championnats d'Europe d'athlétisme handisport à Berlin (août 2018) :



- Pierre Fairbank : quatre médailles d'or sur 100 m, 200 m, 400 m et 800 m fauteuil T53
- Nicolas Brignone : quatre médailles d'argent sur 100 m, 200 m, 400 m et 800 m fauteuil T53
- Rose Welepa : médaille de bronze du lancer de javelot et du lancer de disque
- Rose Vendégou : médaille d'or du lancer de poids F41
- Thierry Cibone : médaille d'or du lancer de javelot F34 et médaille d'argent du lancer de poids F34
- Marcelin Walico : médaille d'or du lancer de javelot F57
- Sylvain Bova : médaille d'argent du 200 m non-voyant T11 avec son guide Germain Haewegene
- Tony Falelavaki : médaille d'or du lancer de javelot F64 (il appartient au pôle France Handisport de Nouméa, mais réside à Wallis-et-Futuna).



ZOOM

LES JEUNES PRENNENT LA PAROLE

Les premiers États généraux de la jeunesse se sont tenus le 18 août 2018 à Bourail à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse relayée depuis 2015 par le gouvernement. Objectif ? « Faire émerger la parole du terrain », indique Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge notamment de la jeunesse et des sports, et « dégager les axes stratégiques d'un plan jeunesse » qui sera présenté au Congrès. Près de 350 personnes ont participé aux ateliers préparatoires et plus de 250 contributeurs étaient réunis au centre d'accueil de Poé où des propositions concrètes ont émergé dans chaque thématique : la place de la jeunesse dans la société, son épanouissement, les politiques publiques concernées...



Le travail en petits groupes a été très constructif.

et puis aussi...



La JISAP 2018 a réuni plus de 200 personnes au domaine de Deva.

- Relais depuis 2015 de la Journée internationale du sport et de l'activité physique (JISAP) en partenariat avec le comité régional Sports pour tous afin de promouvoir le sport-santé.
- 2015 : mise en œuvre de la plate-forme de la mobilité internationale et européenne des jeunes Calédoniens, avec le soutien du gouvernement.
- 21 mai 2016 : organisation des Assises du sport afin d'élaborer un projet de plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie pour les cinq ans à venir.

- Fin 2016 : candidature de la Nouvelle-Calédonie à l'accueil des délégations d'athlètes français dans le cadre de la préparation finale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020.
- 24 août au 1^{er} septembre 2018 : première édition de la « Aircalin Classic Rugby Cup Nouméa » avec le soutien du gouvernement. Cette compétition, qui a réuni quatre équipes de France, Nouvelle-Zélande, Australie et Fidji, préfigure l'ouverture de l'Académie du Pacifique Sud.
- Instauration d'un cadre juridique pour les animateurs volontaires de centres de vacances et de loisirs qui seront désormais tous indemnisés (déposé au Congrès le 12/06/18).



La toute première « Aircalin Classic Rugby Cup Nouméa » a réuni des stars de l'ovale.

Protéger notre jeunesse contre la délinquance

Le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance a été adopté le 12 mars 2018 par le Congrès. Il s'agit de la première politique globale de prévention et d'accompagnement conçue à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

Issu d'un long travail de concertation (État, gouvernement, provinces, communes, associations), le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022 comporte 139 actions dont une grande partie à destination de la jeunesse. C'est un message fort adressé aux populations, parce qu'aujourd'hui la délinquance fait peser une menace réelle sur le vivre-ensemble et préoccupe l'ensemble de la société calédonienne.



La campagne multi-supports #Zérotolérance vise à changer en profondeur les mentalités face aux addictions, aux conduites à risques et aux violences.

FÉDÉRER LES ACTEURS

Cette politique est bâtie sur quatre piliers. La nécessité, en premier lieu, d'une gouvernance structurée pour mieux coordonner les actions conduites en matière de prévention ou de répression. Pour cela ont été créés le Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (CTSPD) qui fixe les orientations, et un conseil restreint chargé de mettre en œuvre de manière opérationnelle les mesures du plan, qui se réunit chaque mois sur des thématiques identifiées. Des actions sont d'ores et déjà issues de cette instance, telles que le guide des alternatives citoyennes à l'intention des maires, le développement du dispositif CitésLab dans cinq quartiers de Nouméa, etc.

MODIFIER LES COMPORTEMENTS

Deuxième volet, la diffusion à l'envi de messages de prévention et de sensibilisation qui visent à modifier les comportements et la trop grande indulgence de la société vis-à-vis des conduites à risques et des violences. Troisième point, l'élaboration d'une réglementation plus stricte pour mieux lutter contre la consommation excessive d'alcool à l'origine de 80 % des crimes et délits sur le territoire. Ce combat érigé en « Grande cause territoriale » a déjà donné lieu à 30 actions concrètes. Le dernier axe majeur du plan entend offrir la possibilité à chaque jeune Calédonien(ne) de trouver sa place dans la société et de pouvoir construire son projet dans tous ses lieux de vie : école, service civique, travail, dispositifs d'insertion et de formation, sports et activités culturelles.



ZOOM

LA MOBILISATION CITOYENNE ZÉRO TOLÉRANCE

Décollant d'actions inscrites dans le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, la campagne #Zérotolérance a été lancée par le gouvernement et l'Agence sanitaire et sociale. Ses objectifs ? Modifier en profondeur les comportements et les mentalités à travers des slogans et des images qui montrent de manière crue les conséquences de la consommation excessive d'alcool, de la délinquance routière et des violences intrafamiliales, mais aussi mettre en œuvre une véritable mobilisation citoyenne face à ces fléaux. Le mouvement #Zérotolérance suscite chaque jour un peu plus d'engouement chez les jeunes, notamment grâce à sa page Facebook qui est relayée par plus de 11 000 personnes et comptabilise 1,8 million de vues. Par ailleurs, plus de 1 200 adhérents et 48 ambassadeurs – personnalités ou personnes auprès desquelles l'on peut s'identifier – agissent concrètement sur le terrain en participant aux grands événements du territoire et en intervenant dans les établissements scolaires, les maisons de quartier, etc.



Présent sur le terrain, comme ici au Salon de l'étudiant, le mouvement #Zérotolérance l'est aussi sur la Toile.

Témoignage

SIMANE WENETHEM, DANSEUR, COMÉDIEN, SLAMEUR ET AMBASSADEUR #ZÉROTOLÉRANCE

« Mon engagement, c'est pour les petits frères, pour leur montrer que la consommation excessive d'alcool est un piège dans lequel il ne faut pas tomber. C'est une démarche de prévention essentielle. Boire n'est pas un mal en soi, mais il faut faire attention à la manière dont on consomme. Boire trop et en toute occasion est devenu banal. Les violences sous toutes leurs formes, c'est aussi zéro tolérance. En tant qu'artiste, je fais partie d'un mouvement qui prône ces valeurs. Pour moi, c'est un prolongement logique. Je m'engage pour la culture et l'art, car la délinquance détruit et les deux autres construisent. »





ZOOM

RÉPARER POUR MIEUX SE RÉINSÉRER

En juin 2017, des jeunes condamnés pour des faits de délinquance, placés en suivi judiciaire, ont repeint les murs extérieurs du musée de Nouvelle-Calédonie dégradés par des tags. Un an plus tard, une vingtaine de primo-délinquants ont participé à la rénovation du marché de gros de Ducos. Ces deux chantiers, à l'initiative du gouvernement, ont été organisés par sa direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJE), en partenariat avec la Chambre d'agriculture pour le second. Ces actions s'intègrent aux projets d'insertion professionnelle menés par la DPJE, comme le nettoyage des îlots et des mangroves et les opérations de plantation.



Les jeunes engagés dans ces chantiers étaient placés dans des foyers d'action éducative, effectuaient des mesures de réparation pénale ou étaient inscrits en activités de jour de la DPJE.

et puis aussi...

- 1^{er} novembre 2016 : création de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJE) dotée de ressources supplémentaires pour mener à bien ses missions et ses actions.
- 2017-2018 : extension du dispositif de prévention de la déscolarisation de la DPJE et du vice-rectorat aux écoles primaires de la presqu'île de Ducos et de Portes-de-Fer. Un enseignant spécialisé a aussi été mis à disposition afin de venir en aide aux mineurs suivis par la DPJE, en situation de décrochage scolaire.
- Juin 2018 : lancement du projet « Sport pour tous », inspiré du modèle islandais, avec le recrutement d'éducateurs sportifs et de 4 coordonnateurs au niveau provincial et territorial, pour promouvoir la pratique sportive et lutter contre l'oisiveté des jeunes.



Des éducateurs sportifs ont été recrutés au profit de 15 communes.

EN BREF

Un plan de bataille contre la consommation excessive d'alcool

Ce qu'il faut retenir de la loi du pays sur la consommation et la vente d'alcool :

- **Pas de consommation d'alcool ni d'ivresse dans les lieux publics :** l'ivresse publique manifeste est sanctionnée, outre le placement en cellule de dégrisement, d'une amende de 17 900 francs et la boisson incriminée est détruite. La vente d'alcool à des clients ivres est sanctionnée d'une amende de 89 000 francs. La consommation peut être interdite par arrêté du président du gouvernement dans certains lieux publics, à certaines heures.
- **Renforcement des dispositions concernant la protection des mineurs :** les débits de boissons ne peuvent recevoir des mineurs seuls. La vente et l'offre à un mineur d'objets incitant à la consommation d'alcool est interdite. Les contrevenants s'exposent à une amende de 894 000 francs, une fermeture administrative temporaire, l'interdiction de vente d'alcool...
- **Publicités et promotions interdites :** la publicité comme la promotion de l'alcool sous toutes ses formes sont désormais interdites. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 8,9 millions de francs pour les infractions pénales.
- **Stopper le marché noir :** la vente de boissons alcooliques aux particuliers par les grossistes, fabricants ou importateurs est interdite; ainsi que la vente en gros aux particuliers par les commerces de détail. Les contrevenants s'exposent à une fermeture administrative temporaire et à une amende.



La loi du pays et la délibération qui encadrent la consommation et la vente d'alcool ont été adoptées à l'unanimité des élus du Congrès les 14 septembre et 1^{er} août 2018.



et puis aussi...

- Augmentation des taxes (TAT3S et TCI) appliquées aux boissons alcooliques et au tabac : au premier semestre 2018, on constate une diminution de la production locale de 20 % pour les bières et de 14 % pour les alcools forts. En huit mois, le nombre d'ivresses publiques manifestes a chuté de 11 %. Pour le tabac, la dernière augmentation en 2015 (+ 30 %) a entraîné une diminution des ventes de 6 % en 2016 et de 5 % en 2017 (adopté par le Congrès les 17/09/15 et 29/12/17).



- Institution d'un crédit d'impôt de 30 % pour l'achat d'équipements destinés à sécuriser les magasins de détail contre les vols et effractions (adopté par le Congrès le 29/08/18).

Des évolutions majeures pour la santé des Calédoniens

Notre système de santé est performant, mais il n'est pas viable financièrement. L'enjeu du plan de santé « Do Kamo, être épanoui », porté par le gouvernement, est de réformer sa gouvernance et de responsabiliser davantage les Calédoniens face à leur capital santé.

Fruit des Assises de la santé organisées en 2015 par le gouvernement, le plan de santé Do Kamo a été adopté à l'unanimité par le Congrès en mars 2016. Il traduit l'urgence de réformer, restructurer, piloter et maîtriser notre système de santé et de protection sociale, et de développer la prévention auprès de tous les Calédoniens. Il répond aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et repose sur deux idées forces : passer d'un modèle de soins à une politique de promotion et d'éducation à la santé, et réformer la gouvernance.

SUR LES RAILS

Le premier sujet s'est concrétisé par un projet de délibération du Congrès, arrêté par le gouvernement le 4 septembre 2018. Il dresse le programme du plan Do Kamo relatif au modèle de santé. Il se compose de trois axes, sept objectifs stratégiques, 22 objectifs opérationnels et 86 actions qui mettent l'accent sur l'éducation et la promotion de la santé auprès de la population.

La gouvernance a, quant à elle, fait l'objet d'expertises qui ont conclu à la nécessité de réformer en profondeur le système de santé afin de le préserver. Cette volonté a été confirmée par une délibération-cadre pour l'application du plan en matière de gouvernance, adoptée par le Congrès le 29 août 2018.

AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le plan de santé Do Kamo est une réforme de fond, menée dans la concertation et qui a mobilisé plus de 500 personnes. Cette approche intégrée et concertée de la politique de santé



Le plan Do Kamo doit rendre l'offre de santé plus efficiente et garantir un meilleur état de santé des Calédoniens.

traduit l'ambition du gouvernement d'offrir aux Calédoniens un modèle de santé nouveau et viable.

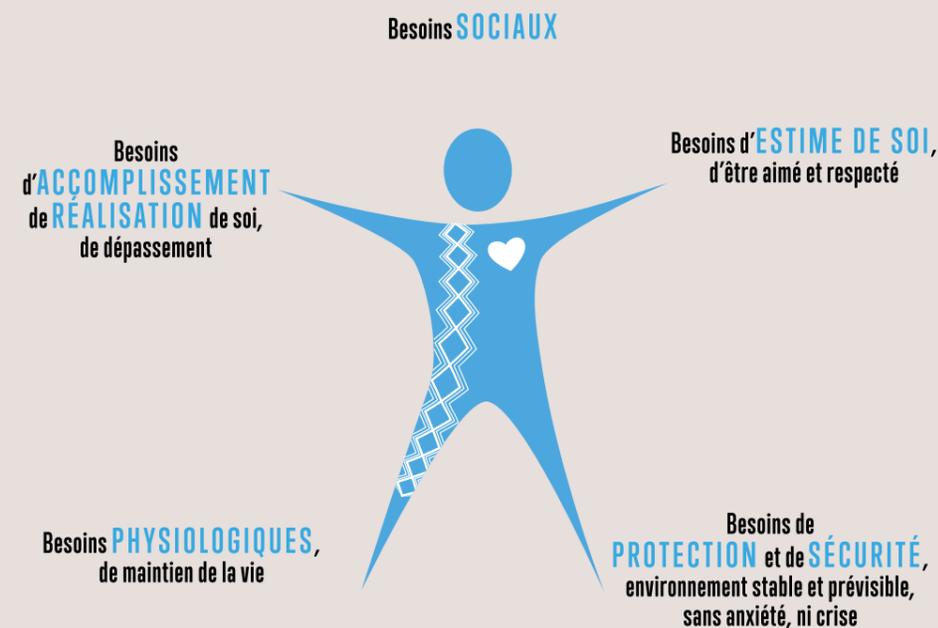
En s'appuyant sur une conception solidaire de la société calédonienne, ainsi que sur la responsabilisation de chacun quant à la préservation de son capital santé, le plan Do Kamo vise à favoriser l'épanouissement et la bonne santé de tous les Calédoniens, en adéquation avec leurs attentes, leurs besoins et leur bassin de vie.

EN BREF

Comprendre le plan Do Kamo

Le plan Do Kamo s'appuie sur cinq piliers :

- **1. La réforme concertée et coordonnée** de l'ensemble du système de santé (modèle économique et gouvernance).
- **2. Le renforcement de la prévention** en cohérence avec l'offre de soin, pour aller vers une offre de santé plus efficiente et garante d'un meilleur état de santé des Calédoniens.
- **3. Une stratégie opérationnelle** qui prend en considération les effets des autres politiques, tout en veillant à ce que celles-ci intègrent des critères de santé dans leurs plans d'action respectifs.
- **4. La place centrale du citoyen-usager** et de la société civile que le plan Do Kamo met au cœur de sa stratégie, notamment à travers le développement d'une véritable démocratie sanitaire.
- **5. Un ancrage profond dans les racines et la culture océaniques** par l'intégration de la dimension holistique de la santé et de la vie de « l'Être épanoui, en relation avec les autres et la nature », l'appellation même de ce plan de santé.



Témoignage

JACQUELINE BERNUT, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHT GASTON-BOURRET ET DU CHS ALBERT-BOUSQUET



« Grâce à l'implication de tous, le secteur de la santé a relevé de grands défis : Médipôle, plan Do Kamo, adoption du schéma de santé mentale, etc. Nous devons désormais capitaliser sur ces outils, à moyens constants, pour atteindre de nouveaux objectifs. Il s'agit notamment de positionner le Médipôle comme l'établissement de référence de la zone, de l'ouvrir aux étudiants calédoniens en médecine durant leur internat-externat, de développer la complémentarité entre le public et le privé, etc. Nos efforts devront aussi porter sur la prévention des maladies chroniques évitables pour permettre aux Calédoniens, dont la durée de vie s'est allongée, de vieillir en meilleure santé... »

Parole d'élue



VALENTINE EURISOUKÉ, membre du gouvernement en charge de la santé, de la jeunesse et des sports

« Alors que notre système coûte de plus en plus cher, de plus en plus de Calédoniens sont de plus en plus malades... Ce constat indique que nous devons sortir de la vision unique des soins, que nous devons changer de paradigme pour adopter une approche globale de la santé. C'est tout l'esprit du plan Do Kamo. Cette approche nouvelle repose sur la transversalité des différentes politiques publiques, la ré-articulation de l'offre de soins et une action forte sur les déterminants de la santé. L'objectif est d'adapter le modèle social calédonien à la conjoncture économique contrainte, au vieillissement de la population, à la flambée des maladies non transmissibles, aux progrès de la médecine, etc. »



ZOOM

DES INFRASTRUCTURES DE SOINS À LA POINTE

Sur le terrain, le gouvernement s'est attaché à améliorer la qualité de son offre de soins. Au cours des quatre dernières années et à un rythme soutenu, des infrastructures flambant neuves ont vu le jour : le Médipôle de Koutio – CHT Gaston-Bourret, Centre de soins de suite et de réadaptation, Centre de radiothérapie, Institut Pasteur – a ouvert ses portes entre 2015 et 2016 ; le Pôle sanitaire du Nord à Koné s'apprête à accueillir ses premiers patients ; et la clinique de l'Île Nou-Magnin est désormais opérationnelle. Équipés de matériels issus des dernières technologies, ces établissements modernes offrent aux Calédoniens des conditions de soins inégalées jusqu'alors.



Le Médipôle est aussi le premier bâtiment tertiaire certifié HQE en Nouvelle-Calédonie.



Au Médipôle, chaque lit est équipé d'un terminal multimédia donnant accès à une vaste gamme de programmes (musique, lecture, etc.).



Grâce au projet culturel du Médipôle, initié par le gouvernement, la culture s'ouvre à l'hôpital et confirme ses vertus thérapeutiques.



Le Pôle sanitaire du Nord, à Koné.



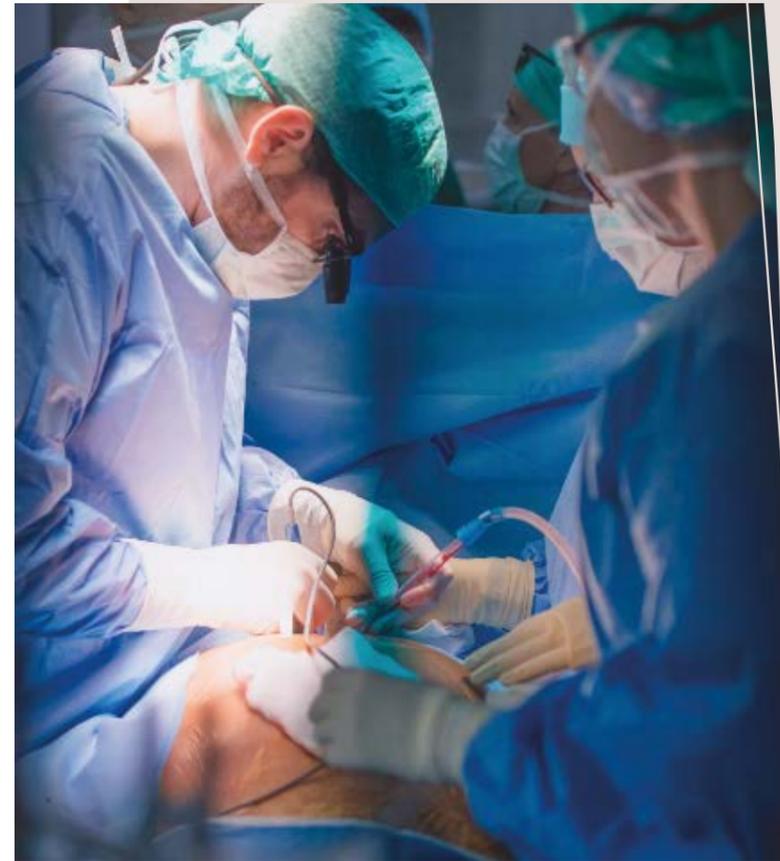
Équipement de pointe du centre de radiothérapie Éliane-Ixeco.



La clinique de l'Île Nou-Magnin a accueilli son premier patient le 25 septembre 2018.

EN BREF

Optimiser la chirurgie cardiaque



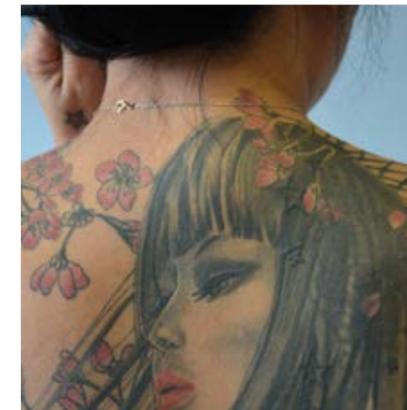
Le Médipôle a accueilli, fin mai 2018, une équipe de l'institut mutualiste Montsouris (IMM) de Paris pour une mission-test de chirurgie cardiaque. Objectif : éviter aux patients de pénibles et coûteuses évacuations sanitaires.

Pendant trois semaines, quinze spécialistes de l'IMM ont collaboré avec le service de cardiologie du CHT Gaston-Bourret pour opérer 28 Calédoniens. Cette mission-test s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'améliorer la prise en charge des patients tout en réalisant des économies. En effet, malgré un plateau technique de dernière génération, le CHT n'atteint pas le seuil minimum de 400 actes annuels permettant d'y développer la chirurgie cardiaque. Les malades – environ 250 chaque année – sont donc «évasanés» vers l'Australie ou la Métropole. Un inconfort pour les patients qui pèse également lourd sur les comptes de la Cafat. Financée intégralement par la Nouvelle-Calédonie via l'Agence sanitaire et sociale, la mission de l'IMM a permis d'expérimenter un nouveau dispositif : programmer les opérations au Médipôle simultanément à la venue de spécialistes. Après évaluation, d'autres missions de ce type pourraient être envisagées.

La mission-test de chirurgie cardiaque a mobilisé 15 professionnels de santé de l'IMM et l'équipe du service de cardiologie du CHT.

et puis aussi...

- Nouvelle réglementation des activités de tatouage, de piercing et de maquillage permanent (adopté par le Congrès le 01/07/16), puis publication d'une liste officielle des professionnels déclarés, assortie d'un code couleur relatif aux conditions sanitaires.
- Loi du pays créant un dispositif de don de jours de congés pour maladie grave d'un enfant (adopté par le Congrès le 15/09/16).
- Signature d'une convention de coopération en matière de santé publique avec Wallis-et-Futuna (décembre 2016).



Les professionnels pratiquant le tatouage, le maquillage permanent et le piercing sont désormais tenus de se déclarer auprès de la DASS et de suivre une formation sur l'hygiène afin de garantir la sécurité de leurs clients.

- Réforme du mode de calcul du prix du médicament pour permettre au Ruamm de réaliser jusqu'à 400 millions de francs d'économies tout en assurant la viabilité des officines de pharmacie (avril 2017 à janvier 2018).
- Septembre 2017 : plan d'action d'envergure contre l'épidémie de dengue (60 millions de francs).
- Septembre 2017 : lancement d'un nouveau dispositif de musicothérapie au Médipôle. Cette innovation permet aux patients d'accéder aux programmes depuis les terminaux multimédias dont sont équipés l'ensemble des lits.

Prendre soin de tous

Les actions menées par le secteur de la condition féminine du gouvernement participent à l'émancipation des femmes, tandis que les bases d'une politique en faveur des personnes âgées ont été posées.

Lancé en novembre 2015 avec le projet stratégique pour l'égalité hommes-femmes, le programme « 100 Femmes Leaders » s'adresse aux Calédoniennes menant des actions dans le domaine associatif, de l'entreprenariat, etc. Ses objectifs sont de mieux connaître et défendre ses droits, de lutter contre les discriminations, les inégalités et les injustices, de combattre les violences et de prendre part à la gouvernance du pays sur un pied d'égalité avec les hommes. En 2017, le secteur de la condition féminine a organisé une formation, dispensée par des experts en psychologie, pour préparer des ambassadrices capables d'aider les femmes de leur entourage en souffrance. Prémices d'un réseau qui maillera la Nouvelle-Calédonie pour lutter contre les violences et porter assistance aux victimes.

BIEN-VIEILLIR

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement des personnes âgées, le gouvernement a revalorisé en 2018 le complément retraite de solidarité (CRS) en l'indexant, à l'instar du minimum vieillesse, sur l'évolution des prix de détail à la consommation (hors prix des tabacs) au 1^{er} janvier de chaque année. Cette mesure était très attendue. Autre dispositif permettant de redonner du pouvoir d'achat à nos aînés, la carte seniors sera officiellement lancée fin novembre. Accordée gratuitement pour cinq ans aux personnes âgées de 60 ans et plus (environ 30 000 concernées), elle permettra à ses titulaires de bénéficier de tarifs préférentiels dans des commerces, transports, organismes culturels, de loisirs, etc. Plus de cent conventions de partenariat sont visées sur tout le territoire.



Première marche orange contre les violences faites aux femmes lors de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre 2017.

Témoignage



ISABELLE TYUIENON-OUJANOU,
PRÉSIDENTE DE L'ONG FEMMES PAYS NCK

« La création de l'ONG est l'aboutissement de dix ans de travaux menés par les services provinciaux et le gouvernement. Son rôle est de fédérer les associations de femmes du pays et toutes les personnes qui souhaitent agir pour améliorer la situation des femmes, promouvoir leurs droits, leur émancipation et leur autonomisation, et lutter contre les violences. Je suis de Canala. Le drame qu'a subi l'une de nos filles en 2018 nous a touchées dans notre chair. Il faut agir sans plus tarder sur les causes de cette violence: l'alcool, le cannabis, les bingos... »



ZOOM

TOUT LE MONDE A LE DROIT DE TRAVAILLER

Des mesures concrètes en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap sont progressivement mises en place grâce à une enveloppe de 300 millions de francs prélevés sur le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (FIPH). La première concerne les entreprises adaptées (EA), réel outil d'insertion pour les personnes handicapées aptes au travail. Le gouvernement a lancé un appel à projets le 9 août dernier pour la création de nouvelles structures de ce type. Autre dispositif, la mise en ligne d'un guichet unique numérique – www.handicap.nc – qui permet notamment de postuler à des offres d'emplois en totale autonomie, tout en fournissant des informations précieuses aux entreprises. Ces actions découlent des travaux menés pour le Schéma directeur du handicap et de la dépendance qui devrait être présenté aux élus du Congrès fin novembre 2018.



Changeons de regard sur le handicap! www.handicap.nc

et puis aussi...

- 2015 : mise en place de la Contribution calédonienne de solidarité (CCS), qui a permis de pérenniser le financement des régimes sociaux, qui étaient déficitaires (minimum retraite et vieillesse, allocations logement, allocations familiales de solidarité, régimes handicap et dépendance...). Grâce à la CCS, les personnes les plus nécessiteuses ont pu continuer à bénéficier de ces aides.
- 2017 : instauration du Haut-Conseil pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Cette instance multi-partenariale a élaboré un plan d'actions concerté qui sera mis en œuvre fin 2018.
- Conseil calédonien de la famille : espace de dialogue, mais aussi force de propositions, entre les différents partenaires de la politique familiale, il a débuté ses travaux le 9 mars 2018 sur trois thèmes : le bien-vieillir, la petite enfance et la protection de l'enfance (adopté par le Congrès le 10/08/17).



Le conseil calédonien de la famille a été créé le 10 août 2017.

- Investissement pour la construction de la Maison de la femme en province Nord à Ponérihouen et de la Maison de la femme en province des Îles Loyauté à Maré (en cours).
- Prolongation jusqu'au 31 juillet 2021 de l'exonération de cotisations sociales au bénéfice des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire. Une mesure, bientôt déposée au Congrès, pour maintenir le nombre de places dans les crèches et garantir des tarifs acceptables pour les parents.



Le gouvernement a financé cinq projets Handi'loisirs.

- Août 2017 : lancement d'un appel à projets (« Handi'loisirs ») auprès des collectivités pour les inciter à développer des aménagements facilitant l'accès aux loisirs et à la culture pour tous les publics. Parmi les cinq projets retenus en février 2018 : un sentier pédagogique au Parc des grandes fougères et l'achat d'un tricycle à assistance électrique pour se promener sur les boucles de Tina ou promenade Pierre-Vernier. Financement du gouvernement à hauteur de 25 millions.



Entre 2015 et 2018, 65 femmes ont bénéficié du programme « 100 Femmes Leaders ». La dernière session, en 2019, portera ce nombre à 100.

Des règles coutumières enfin formalisées

La réforme de la succession pour les personnes de statut civil coutumier et l'instauration d'un congé pour responsabilités coutumières représentent deux avancées majeures pour le monde kanak en pleine évolution.

Votée le 3 mai 2018 par les élus du Congrès après avis du Sénat coutumier, la loi du pays relative aux successions des biens pour les personnes de statut civil coutumier était attendue depuis quinze ans. Ce texte vient clarifier les procédures tout en replaçant la coutume au centre du dispositif d'héritage. Si les dispositions renvoient la dévolution des biens situés sur terres coutumières aux autorités coutumières, la principale nouveauté est de garantir à des héritiers légaux selon un ordre défini – conjoint survivant, enfants, ascendants – la succession des biens situés hors terres coutumières, à travers l'instauration d'un ordre successoral inspiré du droit commun.

ÉVOLUTION DU DROIT DU TRAVAIL

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018 pour l'ensemble des entreprises, le congé coutumier était inscrit à l'agenda social partagé 2014-2015. Ce dispositif permet aux chefs de clan, chefs de tribu ou grands chefs et présidents du conseil des chefs de clans, de remplir leurs responsabilités coutumières (mariages, décès, intronisation d'une autorité coutumière, récolte de l'igname) sans perturber l'activité des entreprises pour lesquelles ils travaillent, grâce à une gestion planifiée de l'absence. Il est limité à six jours par an non rémunérés et s'adresse aux salariés en poste depuis au moins trois mois chez le même employeur.

Les efforts se portent désormais sur la mise en œuvre de ces mesures avec, notamment, la création de formulaires permettant de simplifier les démarches des administrés.



Le congé coutumier concerne 750 chefs de clans et salariés du secteur privé.

Parole d'élus



DIDIER POIDYALIWANE, membre du gouvernement en charge des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable

« Dès ma nomination en qualité de membre du gouvernement en charge des affaires coutumières et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers, j'ai décidé de faire la tournée des aires coutumières afin d'impulser une nouvelle dynamique de travail et de consultation de ces instances. En matière de réglementation relevant des affaires de "l'identité kanak", le constat est sans appel. En vingt ans d'existence des instances coutumières, seul un texte avait été mis en œuvre à ce titre : la loi du pays du 15 janvier 2007 relative aux actes coutumiers. C'est pourquoi le comité de pilotage des affaires de l'identité kanak (COPAİK), prévu pour être un "lieu de concertation chargé de coordonner et de conduire les actions institutionnelles relatives à l'identité kanak", a été remis sur pied. Il s'est réuni le 22 mars 2018 et a permis de lever les différents points de blocage, ce qui a contribué à l'adoption de deux nouvelles lois importantes pour les personnes de statut coutumier. »

et puis aussi...



Le Sénat coutumier représente les huit aires coutumières du pays.

- Septembre 2015 : inauguration des nouveaux bâtiments du Sénat coutumier qui ont permis de regrouper l'institution sur un même site, à Nouville.
- 1^{er} et 2 septembre 2016 : organisation des journées ZODEP (zones de développement prioritaire) pour faire un point d'étape sur ce dispositif qui vise à favoriser le développement social, économique et écologique sur terres coutumières.
- Mise en œuvre d'un programme d'intervention en milieu tribal : construction de la maison commune de Traput à Lifou, création de réserves tribales de sécurité civile (Gohapin à Poya, Dueulu à Lifou et Saint-Philippo 2 à Thio).
- Juin 2018 : livraison de la maison de l'aire Paicî-Cèmuhi. Ce type de bâtiment, dont toutes les aires doivent être dotées, permet au conseil coutumier d'exercer ses missions.
- Fiabilisation des données de l'état civil coutumier à l'occasion de l'établissement des listes électorales.



Signature d'un acte coutumier à Canala.

- Modification du mode de recrutement des officiers publics coutumiers (OPC) afin de pouvoir répondre aux besoins des aires coutumières (en cours).

Témoignage

RICHARD POAIRIWA, PRÉSIDENT DU CONSEIL COUTUMIER DE L'AIRE PAICÎ-CÈMUHI

« La maison de l'aire Paicî-Cèmuhi se situe dans le village de Ponérihouen. La remise des clés a eu lieu le 27 juin 2018. Ce bâtiment va permettre au conseil coutumier de travailler comme toute institution, en particulier sur la sauvegarde de nos us et coutumes. Nous allons l'organiser en quatre départements : les questions foncières ; la culture et la jeunesse ; le développement économique et l'environnement ; le droit et les structures. Il y aura aussi un service administratif. Son inauguration sera un moment important. Ce sera un événement multiculturel car nous souhaitons que cette maison devienne aussi celle de toutes les communautés de l'aire. »



La sécurité routière renforcée

Dans la droite ligne des préconisations du plan de sécurité routière 2014-2018, le gouvernement s'est attaché à muscler le corpus réglementaire.

A lors que l'hécatombe sur les routes ne ralentit guère, les causes des accidents mortels demeurent les mêmes : alcool et/ou stupéfiants en tête, vitesse excessive ou inadaptée et défaut de permis, sans compter le non-port de la ceinture de sécurité.

SANCTIONS DURCIES POUR LES JEUNES CONDUCTEURS

Parmi les mesures prises pour améliorer la sécurité sur les routes, les sanctions sont durcies à l'égard des jeunes conduisant sous l'influence de l'alcool. Pour les titulaires du permis depuis moins de deux ans, le seuil maximal de concentration d'alcool dans le sang passe de 0,50 g/l à 0,20 g. Les contrevenants s'exposent à une amende de 15 000 francs. En outre, une suspension de permis de six mois pourra être appliquée dès la première infraction grave.



Le gouvernement a aussi relevé pour tous les durées de suspension du permis pour les infractions liées au non-respect de la vitesse maximale autorisée et à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou de stupéfiants.

et puis aussi...

- Tournée du Sécuribus de la DITTT avec la Gendarmerie nationale : plus de 5 000 personnes sensibilisées en 2017.



L'auto-choc permet de démontrer l'intérêt de boucler sa ceinture de sécurité.

- Abaissement des limitations de vitesse par temps de pluie, suspension du permis de conduire dès le dépassement de la vitesse maximale d'au moins 40 km/h (au lieu de 50 km/h) et amende de 15 000 francs (au lieu de 3 000) pour l'usage du téléphone au volant (adopté par le Congrès le 25/04/17).
- Normalisation des plaques d'immatriculation afin d'améliorer les contrôles routiers et faciliter l'utilisation de radars automatiques (adopté par le Congrès le 23/02/18), assortie d'une réglementation du prix des plaques et de leur pose (arrêté par le gouvernement le 11/09/18).

Parole d'élue



CYNTHIA LIGEARD, membre du gouvernement en charge de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière

« Le plan de sécurité routière 2014-2018 aura permis de mettre à jour notre réglementation. Il reste sur le bureau du Congrès un texte relatif au contrôle technique périodique obligatoire pour les véhicules légers. C'est un élément extrêmement important pour la sécurisation de nos routes. Un cycle de rencontres-actions qui a réuni tous les acteurs concernés a été organisé afin d'élaborer le prochain plan de sécurité routière. Un de ses points forts sera le système intégré de sécurité routière qui s'appuie sur trois piliers : des infrastructures plus sûres, des véhicules plus sûrs et des usagers plus responsables. Nous proposerons aux élus du Congrès d'affirmer des valeurs : respect, partage, responsabilité et exemplarité, et d'adopter une vision partagée : zéro mort sur les routes dans 25 ans, c'est-à-dire sur une génération. »

La sécurité civile sous contrôle

La Nouvelle-Calédonie achève ses cinq premières années d'exercice de la compétence de sécurité civile transférée au 1^{er} janvier 2014. Une relève bien assurée par le gouvernement.

D eux saisons des feux particulièrement destructrices (2015 et 2017), un éboulement à Houailou en 2016 qui a endeuillé le pays, l'année 2017 marquée par les cyclones Cook et Donna, et par une pollution aux hydrocarbures après l'échouement du *Kea Trader*. Autant de situations de crise que la toute jeune direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) de la Nouvelle-Calédonie a su contrôler. Le gouvernement lui a donné les moyens de se doter de la première unité calédonienne d'intervention constituée de près de 150 sapeurs-pompiers volontaires et prête à agir sur l'ensemble du territoire en renfort des secours communaux.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Les moyens techniques ont eux aussi été développés, notamment aériens, avec l'acquisition en 2016 d'un hélicoptère adapté aux opérations de secours. En parallèle, l'exécutif a enfin réussi à obtenir de l'État les quelque 600 millions de francs prévus lors du transfert. Cette somme, complétée par une dotation de 400 millions de la Calédonie, doit permettre d'équiper les communes de 12 engins de lutte contre l'incendie, de parfaire le dispositif opérationnel territorial et de mettre en place un centre unique de régulation des appels d'urgence.



La sécurité civile compte désormais 18 véhicules d'intervention dont 11 engins de lutte contre l'incendie et peut aussi disposer de trois hélicoptères bombardiers d'eau.

et puis aussi...

- Juin 2015 : création de l'équipe de sauvetage spécialisée GRIMP 988 (groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux).
- Formation d'environ 8 500 stagiaires au centre de Païta, dont environ 5 000 sapeurs-pompiers, et de près de 400 citoyens aux « gestes qui sauvent » par les formateurs de la DSCGR.
- 234 jeunes Calédoniens de moins de 26 ans recrutés depuis 2016 en qualité d'auxiliaires de sécurité civile dans le cadre du service civique universel.
- Élaboration de documents d'organisation des interventions et des secours (pour les industriels, les communes, etc.).
- Fin 2019 : ouverture d'un plateau technique au centre de formation de Païta qui inclura une maison à feu pour s'entraîner à la lutte contre l'incendie, une zone pour les accidents chimiques ou technologiques, une zone de manœuvre incendie et la tour d'entraînement.



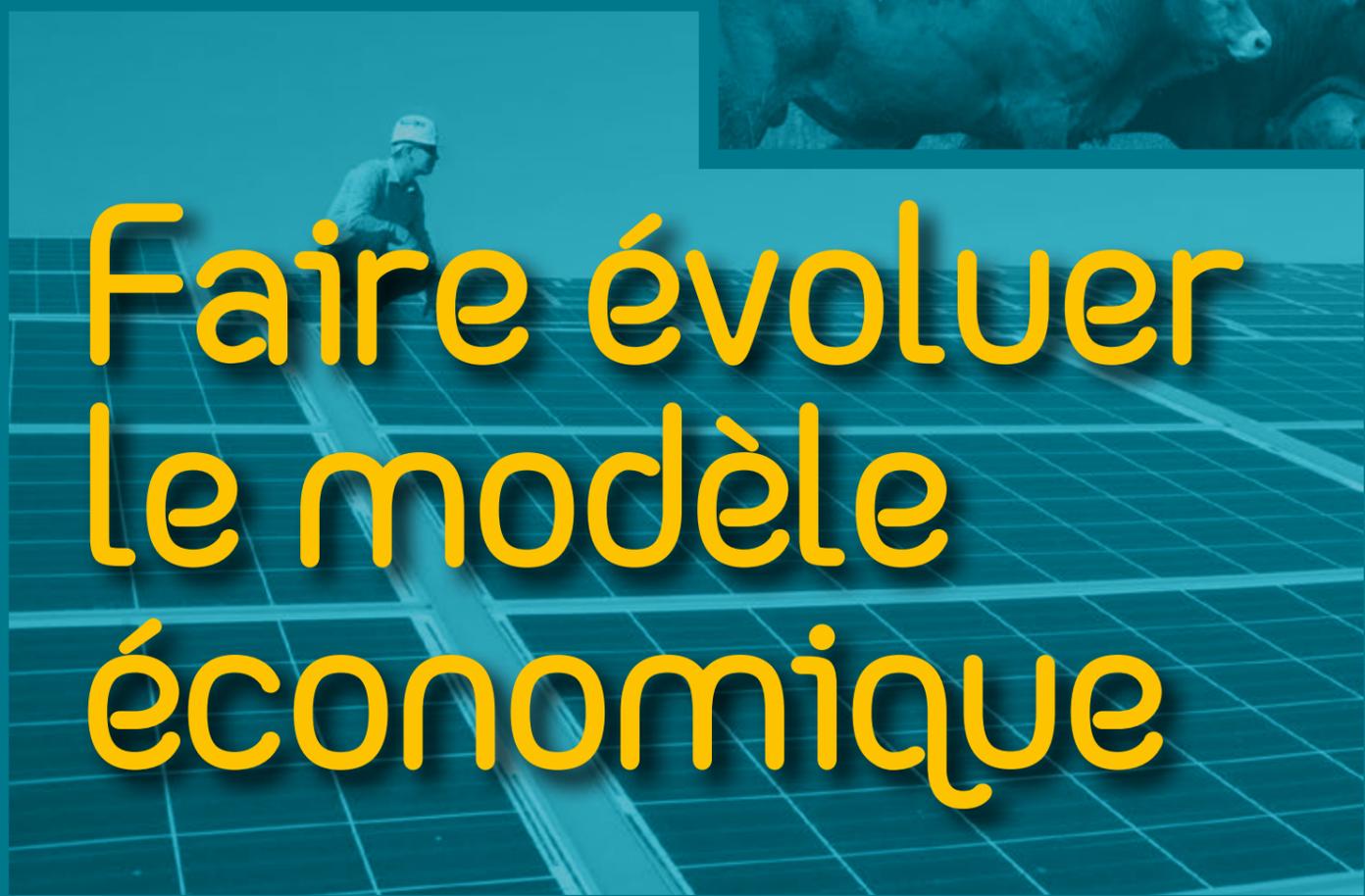
Exercice du GRIMP.

Témoignage

AUDREY TUI, AUXILIAIRE DE SÉCURITÉ CIVILE DE SEPTEMBRE 2017 À FÉVRIER 2018

« Je cherchais du travail quand une amie m'a envoyé l'annonce pour les sélections d'auxiliaire de sécurité civile. Mon oncle est pompier à la caserne de Païta, ça m'a toujours intéressée ! Je me suis renseignée à la MIJ et j'ai commencé la formation. Pendant les six mois, j'ai fait beaucoup de choses différentes. J'ai été opératrice pendant la saison des feux de forêt, puis guetteur. On était aussi en soutien quand le Premier ministre est venu. Aujourd'hui, je poursuis mon engagement, je suis volontaire à la sécurité civile en tant qu'opératrice. »





Faire évoluer le modèle économique

Jusqu'en 2012, l'économie calédonienne a été dopée par de grands chantiers métallurgiques, des cours du nickel particulièrement bien orientés et des rentrées fiscales abondantes qui ont permis d'importants investissements publics venus amplifier la bulle économique.

Depuis, chacun a pu constater que cette forte croissance n'aura été qu'éphémère. Certes, elle a favorisé l'augmentation de notre PIB, mais elle a aussi accru notre dépendance au nickel, aggravé le déficit de notre balance commerciale, comme elle a rendu le secteur du BTP plus sensible à la commande ou au soutien publics. Cette croissance exceptionnelle a aussi été largement bénéfique à la création d'emplois. Mais, faute de compétitivité, elle n'a pas suffisamment profité au pouvoir d'achat des Calédoniens ni permis de résorber les inégalités sociales.

C'est pourquoi, dès 2015, le gouvernement s'est engagé à faire évoluer le modèle économique, à le diversifier et le rendre plus compétitif, pour qu'il soit plus durable et plus endogène. Cette ambition a été portée par deux stratégies.

La première est de restaurer nos fondamentaux économiques et de réduire notre dépendance aux importations. Avec un déficit annuel de sa balance commerciale de 100 milliards et de ses transactions financières de 150 milliards, la Nouvelle-Calédonie assiste, impassible, à la fuite des fruits de sa croissance.

Il est impératif de réduire notre dépendance à l'importation en choisissant l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique et le soutien à la production de biens et de services calédoniens. Avec le même objectif, nous devons aussi favoriser l'entrée de devises en stimulant l'industrie touristique et nos exportations de biens et de services.

La deuxième stratégie repose sur la compétitivité et la lutte contre la cherté des prix. Nous devons la rechercher à trois niveaux. À travers des politiques publiques, au sein des filières et au cœur de chaque entreprise. La compétitivité commence par un environnement fiscal favorable, ce qui a présidé à la mise en place de la TGC pour permettre aux entreprises de fonctionner « hors taxes ». Elle se développe au contact de la concurrence, qui doit être améliorée par l'entrée de nouveaux acteurs grâce à la loi antitrust et l'Autorité de la concurrence. Elle se construit en favorisant l'accroissement des volumes et la réduction des marges, qui doivent devenir les objectifs prioritaires des filières. La compétitivité se gagne enfin par l'innovation.

En faisant cette double transformation, la Nouvelle-Calédonie retrouvera le chemin de la croissance, celle d'un développement plus inclusif, plus durable et plus respectueux des intérêts du pays et des Calédoniens.

Telle a été l'ambition économique du gouvernement pendant ce mandat.

Des finances publiques assainies

Gestion saine du budget de la collectivité, maîtrise des dépenses publiques, réduction du train de vie de l'institution, des directions et des services, chasse aux gaspillages, le gouvernement s'est employé à restaurer les équilibres budgétaires de manière volontaire, tout en maintenant le niveau d'investissement pour ne pas nuire aux nécessaires réformes économiques à mener.



Le gouvernement a montré l'exemple et réduit ses dépenses de fonctionnement de 33 %, les faisant passer de 905 millions de francs (moyenne 2012-2014) à 646 millions en 2017.

En prenant les commandes du gouvernement en 2014, le nouvel exécutif a découvert la Nouvelle-Calédonie en quasi-faillite. Selon la Chambre territoriale des comptes (CTC), qui a analysé les exercices de 2012 à 2016, « la dégradation a été enregistrée principalement en 2013 et en 2014, (...) le résultat cumulé est passé d'un excédent de 7,1 milliards de francs fin 2011 à un déficit de 4,7 milliards fin 2015. Sur cette période, les dépenses de fonctionnement ont en effet progressé de 19 % tandis que les recettes reculaient de 5. » Conséquence, la trésorerie a été asséchée. Mi-2014, il manquait 20 milliards pour honorer les règlements en attente. La Nouvelle-Calédonie ne pouvait plus rembourser ses emprunts et donc emprunter pour investir. En 2012, le budget dégageait 6,8 milliards de francs par an d'épargne pour rembourser 900 millions d'emprunt. En 2014, il ne disposait plus que de 900 millions pour rembourser 1,1 milliard. Sur cette même période, la capacité de désendettement est passée d'un peu plus de deux années à 31 ans.

UN PLAN DE REDRESSEMENT SANS PRÉCÉDENT

Face à cette situation, le gouvernement a entrepris une véritable politique de rigueur budgétaire en livrant d'abord une bataille contre toutes les dépenses somptuaires, le gaspillage et les frais superflus. Il a notamment procédé à une baisse

drastique pour les fêtes et cérémonies (- 82 %), les frais de déplacement des élus (- 51 %) ou encore les dépenses de communication (- 87 %). Trois postes qui, à eux seuls, représentent plus de 130 millions de francs d'économies.

La direction du Budget et des affaires financières (DBAF) a ensuite reçu pour mission de passer au peigne fin toutes les dépenses de fonctionnement ou d'intervention, qui ont été réformées, diminuées ou supprimées.

RETOUR À L'ÉQUILIBRE

Ce travail colossal a permis de rétablir l'équilibre des comptes de la Nouvelle-Calédonie. Un fait remarqué par la CTC qui a noté « une dégradation continue jusqu'en 2015, un redressement en 2016 ». Ainsi, les dépenses publiques ont été ramenées de 52 milliards de francs à 37 milliards, ce qui a permis d'absorber les déficits passés et de retrouver un excédent budgétaire de 6,1 milliards en 2016. La trésorerie a progressivement été reconstituée et les délais de paiement ramenés à moins de 30 jours. L'épargne a été remontée à 7,4 milliards pour des échéances annuelles de 1,6 milliard autorisant à nouveau l'emprunt et ainsi, le maintien d'un volet de 9 milliards d'investissement par an en soutien à l'économie. La capacité de désendettement de la Nouvelle-Calédonie, qui était de 31 ans, est revenue à un peu plus de quatre ans.

EN BREF

Une gestion responsable



Le gouvernement s'est attelé à l'analyse des exonérations fiscales et à la finalisation d'un plan pluriannuel d'investissement.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie ne dépense plus au-delà de ce qu'elle gagne. La totalité de ses dépenses est désormais inscrite dans le budget primitif, ce qui confère au budget supplémentaire du second semestre un véritable caractère d'ajustement.

Cette gestion responsable privilégie la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'épargne, comme en 2018, pour réduire les emprunts et contenir le taux d'endettement afin de financer un niveau d'investissement élevé. « Lors du dernier budget supplémentaire, grâce à un excédent de 4 milliards, nous avons pu réduire l'emprunt, envisagé en début d'année, de 2 milliards et augmenter d'1 milliard l'investissement, souligne Nicolas Metzdorf, porte-parole de la collectivité, notamment en charge du budget. C'est le fruit du travail engagé par mes prédécesseurs Thierry Cornaille et Philippe Dunoyer que j'ai poursuivi dans la droite ligne des orientations fixées par le président du gouvernement ». Le travail n'est pas terminé pour autant. Depuis le début d'année, l'exécutif analyse les différentes exonérations fiscales. Un texte qui prévoit de les toiletter a été déposé

sur le bureau du Congrès. En parallèle, un plan pluriannuel d'investissement est en cours afin de prioriser les dépenses et d'affiner les prévisions budgétaires. Un outil qui offrirait également une meilleure visibilité aux entreprises calédoniennes.



ZOOM TROIS BUDGETS



Les élus du Congrès examinent désormais trois budgets différents.

Proposée par le gouvernement, la création d'un budget annexe de répartition a été votée fin octobre 2015 à l'unanimité par le Congrès. Jusque-là, le budget propre de la Nouvelle-Calédonie comprenait ses recettes fiscales, mais aussi celles redistribuées aux provinces et communes, ce qui masquait son déficit propre. Depuis 2016, le budget est désormais scindé en trois :

- **budget annexe de reversement** : taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours au profit des établissements publics et autres organismes.
- **budget annexe de répartition** : taxes et impôts entrant dans l'assiette des dotations réparties aux provinces, communes et Nouvelle-Calédonie.
- **budget propre** : financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie.

et puis aussi...

- Harmonisation des statuts des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie pour faciliter le pilotage et la gouvernance budgétaire (adopté par le Congrès le 11/08/16 et le 22/09/16).
- Juin 2018 : organisation par la Nouvelle-Calédonie de la Conférence des dirigeants des services publics du Pacifique, sur la thématique de la transparence dans la gestion et le fonctionnement des services publics.



La conférence des dirigeants des services publics a réuni, à Nouméa, 14 délégations des États et pays voisins.

Priorité à la compétitivité et au pouvoir d'achat

La compétitivité comme nouveau moteur de croissance ou comme outil de la lutte contre la vie chère, tel est le double objectif poursuivi par le gouvernement à travers la mise en place de la taxe générale sur la consommation (TGC). Une réforme historique attendue depuis plus de quinze ans.



L'un des objectifs de la réforme de la fiscalité indirecte est de faire baisser les prix à la consommation.

L'instauration de la TGC au 1^{er} octobre 2018 représente l'une des réformes les plus importantes de la vie économique et sociale du pays. Inscrite dans l'agenda économique, fiscal et social partagé de 2014, elle vise à améliorer la compétitivité des entreprises et à faire baisser les prix à la consommation, tout en assurant un rendement fiscal équivalent à celui des taxes supprimées, soit 51 milliards de francs.

DAVANTAGE DE TRANSPARENCE

Les élus du Congrès l'ont votée à l'unanimité le 1^{er} septembre 2016. Inspirée de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) métropolitaine, la TGC est un impôt indirect payé par le consommateur final, destiné à se substituer à sept taxes actuelles : les cinq principales taxes à l'importation – TGI, TBI, TFA, TP, TNH – ainsi que la TSS et le droit proportionnel de la patente.

La TGC vise à simplifier la fiscalité indirecte et à rendre plus transparente la composition des prix. Elle permet surtout aux entreprises de ne plus supporter de taxes. En effet, la TGC est collectée par les entreprises qui la payent sur leurs achats, mais la déduisent sur leurs ventes.

Ainsi, la nouvelle taxe ne pèse ni dans les prix de revient des entreprises, ni dans leurs charges de fonctionnement, ni pour leurs investissements, ce qui induit une baisse mécanique des prix, si tout le monde joue le jeu. En outre, la TGC est double-

ment favorable à la trésorerie des entreprises dans la mesure où, d'une part, elles encaissent plus de taxes qu'elles n'en payent, et d'autre part, parce que les produits seront dorénavant stockés hors taxes.

UNE MARCHÉ À BLANC POUR S'HABITUER

Pour accompagner les entreprises et les préparer au passage à la TGC, le gouvernement s'est appuyé sur les chambres consulaires qu'il a soutenues par une subvention globale de 55 millions pour qu'elles offrent des formations à leurs ressortissants – chefs d'entreprises, artisans et agriculteurs. En parallèle, des comptables agréés et quelque 700 agents des collectivités ont eux aussi été formés à la nouvelle taxe.

Du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2018, la « marche à blanc » a permis aux entreprises de se familiariser avec la TGC à taux réduits, en particulier d'appréhender les mécanismes de déductibilité. Cette période a aussi été l'occasion de vérifier le rendement fiscal escompté par l'extrapolation des taux réduits sur quatre trimestres.

Avec la suppression des sept taxes et droits, la TGC a pu entrer en vigueur à taux définitifs au 1^{er} octobre 2018 : exonéré (0%) pour la santé et les produits de première nécessité ; réduit (3%) pour l'alimentaire et la production locale ; spécifique (6%) pour les services et la construction ; supérieur (22%) pour les équipements, l'alcool et le tabac ; et un taux à 11% pour tout le reste.



ZOOM — DES GARANTIES — POUR LA BAISSÉ DES PRIX

Pour accompagner cette révolution sur le calcul des prix de revient et de vente, le Congrès a adopté en parallèle une loi du pays « Compétitivité et prix ». Ce texte oblige les entreprises à retirer de leurs prix de revient le montant des taxes supprimées avec l'entrée en vigueur de la TGC. Cette loi instaure également un gel des marges et réglemente de manière particulière, pendant douze mois, les prix des produits de grande consommation (alimentation, hygiène et entretien) et les pièces détachées automobile. Ce dernier dispositif a pour objectif de garantir la baisse des prix en fixant les marges maximum acceptables. En contrepartie, les entreprises se verront remboursées – à hauteur de 50% sur 2018, puis le solde sur quatre ans – des anciennes taxes payées sur les stocks importés avant le 1^{er} octobre 2018. Il s'agit d'un gain de trésorerie pour les entreprises.

Après les quelques semaines nécessaires d'adaptation et de contrôle, les consommateurs devraient pouvoir apprécier la réalité de la baisse des prix, notamment sur les produits de grande consommation et sur les pièces détachées. Les entreprises, quant à elles, devraient constater la diminution de leurs charges.



Les taxes à l'importation figurant dans les stocks au moment de l'application définitive de la TGC seront remboursés.

et puis aussi...

- 5 740 personnes formées à la TGC par les trois chambres consulaires, 1 000 ressortissants reçus pour des entretiens individuels, 13 500 appels téléphoniques traités (+ 4 500 autres entre février et novembre 2017 au numéro vert de la direction des Services fiscaux).



Les chambres ont produit des guides sur la TGC.

- Création d'un site Internet dédié à la réforme fiscale : www.tgc.nc.
- Développement et mise en ligne en novembre 2017 d'une version ergonomique de l'application <https://observatoiredeprix.nc>, en vue d'apporter plus de transparence sur les prix et de concurrence entre opérateurs par la diffusion des prix des produits (près de 8 000 visiteurs chaque mois).
- Simplifications douanières, pour diminuer les coûts supportés par les entreprises.



EN BREF

Plus de pouvoir d'achat pour la classe moyenne

Dans l'attente des effets d'une économie plus compétitive, le gouvernement a souhaité soutenir le pouvoir d'achat des Calédoniens et la consommation à travers la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Adoptée le 30 décembre 2016, la réforme repose sur plusieurs principes :

- **Plafonner les effets du quotient familial** pour les revenus les plus élevés et redistribuer ce gain budgétaire (1,4 milliard de francs) à la classe moyenne par le biais d'une réduction d'impôt.
- **Soutenir les familles** en doublant le plafond déductible pour les frais de garde des enfants (1 million), en instaurant une déductibilité pour les frais d'internat et de transport interurbain (200 000 francs) et en augmentant le plafond déductible pour les gens de maison (1,8 million).

- **Soutenir l'accès au logement** et sa mise en valeur en doublant la durée de déductibilité des intérêts d'emprunt (de 10 à 20 ans) et en doublant la part déductible des travaux de rénovation (2 millions) en y intégrant les investissements « verts », de sécurité ou en faveur des personnes en situation de handicap.

Entre 2016 et 2017, les ménages calédoniens ont bénéficié de 4 milliards de déductions supplémentaires, en plus de la redistribution d'1,4 milliard à la classe moyenne.





ZOOM

POUR LE LIBRE JEU DE LA CONCURRENCE

Première autorité administrative indépendante de la Nouvelle-Calédonie, l'Autorité de la concurrence a été installée fin février 2018 par le gouvernement, au terme d'un long processus semé d'obstacles juridiques et surtout politiques. Elle se compose d'un collège décideur, constitué d'une présidente et de trois membres non permanents, et d'un service instructeur dirigé par une rapporteure générale.

La mission de l'Autorité de la concurrence est d'éviter une trop forte concentration de l'économie et la constitution de conglomerats afin de favoriser, au contraire, l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et ainsi, développer la concurrence. Pour cela, elle veille au libre jeu de la concurrence, examine les demandes de rachat d'entreprises et délivre les autorisations d'ouverture de surfaces commerciales. Par ailleurs, l'autorité peut être saisie par le gouvernement pour rendre des avis sur des sujets ou des textes. Dotée de son propre pouvoir de sanction, elle instruit enfin toutes les plaintes des institutions, comme celles des entreprises ou des consommateurs, dans le champ de ses compétences.



À la demande du gouvernement, l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie s'est penchée sur l'organisation de la filière fruits et légumes.

Témoignage



AURÉLIE ZOUDE-LE BERRE, PRÉSIDENTE DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

« L'Autorité de la concurrence a pris officiellement ses fonctions le 2 mars 2018. Elle est chargée en toute indépendance de veiller au libre jeu de la concurrence, grâce aux enquêtes de son service d'instruction et aux décisions collégiales prises par ses membres. Ces derniers ont été désignés par le gouvernement, après avis du Congrès, pour leurs compétences et leur garantie d'impartialité. Ce qui conduit l'Autorité à rendre des avis ou des décisions qui résultent d'une analyse juridique et économique objective, en application de la loi antitrust, et qui peuvent ne pas aller dans le sens attendu par les saisissants (entreprises, gouvernement, Congrès, fédérations professionnelles, provinces...). Par ses recommandations et ses décisions, l'Autorité entend renforcer les conditions de la concurrence en Nouvelle-Calédonie. Même si cela peut prendre un certain temps, son action devrait profiter in fine aux consommateurs calédoniens, car plus de concurrence contribue à faire baisser les prix et à améliorer la qualité des produits offerts. »

EN BREF

L'atout numérique

La Nouvelle-Calédonie ne doit pas rater le train (à grande vitesse) de la transition numérique qui offre de multiples avantages en matière de compétitivité et de potentiel économique.

Ne dit-on pas que « le temps, c'est de l'argent » ? La dématérialisation et la simplification des procédures administratives, le développement des télé-services ou encore le coffre-fort numérique pour permettre aux usagers de ne transmettre qu'une seule fois les informations demandées sont autant d'outils actuels en faveur de la rentabilité. Demain, les pays les plus compétitifs seront ceux qui auront misé sur l'économie numérique, car elle est sans limite et tend à être omniprésente. Mis en œuvre par la cellule ÉcoNum du gouvernement, le plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN) 2014-2022 vise à développer la filière des technologies de l'information et de la communication, et à accompagner la transformation numérique du territoire pour en faire l'un des principaux moteurs de croissance. De nombreuses actions ont déjà été réalisées pour améliorer la gouvernance et la confiance dans les nouvelles technologies, soutenir l'aménagement du territoire et les infrastructures (équipement des établissements scolaires, cases numériques...) et développer les usages (création de service-public.nc, de télé-services...). Aujourd'hui, l'un des objectifs est de structurer la filière numérique qui représente quelque 1 850 emplois et génère 58 milliards de francs de chiffre d'affaires.



Le droit individuel à la formation professionnelle et l'obligation collective de sa mise en œuvre sont désormais inscrits dans le code du travail calédonien.

Parole d'élus



BERNARD DELADRIÈRE, membre du gouvernement notamment en charge de l'économie numérique

« Au niveau mondial, l'économie numérique est le principal moteur de la croissance. La stratégie du gouvernement pour développer la filière numérique répond aussi à la volonté de diversifier notre économie et d'améliorer notre compétitivité. Une étude pour définir la stratégie sectorielle des télécommunications a été lancée afin d'éclairer le plan stratégique de l'OPT. Il s'agit aussi de développer les formations aux métiers du numérique et de booster la transformation numérique du territoire en soutenant les "jeunes pousses" et l'innovation. Ce qui passe aussi par le développement des services numériques de proximité. Nous visons la dématérialisation totale des formalités administratives dans les cinq ans à venir. »

Une terre d'innovation

La Stratégie territoriale pour l'innovation (STI) du gouvernement s'inscrit dans un ensemble d'actions qui visent à réformer en profondeur notre modèle économique et à améliorer notre compétitivité.

L'innovation ne relève pas seulement du domaine de la recherche. On la trouve aussi dans la technologie, l'organisation industrielle, la gestion ou le marketing. Elle est un atout pour le développement de l'entreprise et sa compétitivité. Comme Monsieur Jourdain dans *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière qui fait de la prose sans le savoir, de nombreuses entreprises innovent sans s'en rendre compte. Toutefois, l'innovation doit se professionnaliser et devenir un réflexe.

QUATRE ORIENTATIONS

C'est pourquoi le 5 janvier 2016, le gouvernement a adopté la Stratégie territoriale pour l'innovation (STI) qui se décline autour de quatre grandes orientations : créer un environnement favorable à l'innovation, la soutenir financièrement, diffuser sa culture et mettre le facteur humain au centre des projets innovants. Quelques semaines plus tard, la Nouvelle-Calédonie était désignée par l'OCTA-Innovation (financement européen) pour porter le premier projet pilote « Recettes bénéfiques ».

CRÉDIT D'IMPÔT ET EXONÉRATION

Pierre angulaire de la diversification économique, l'innovation se niche aujourd'hui au cœur de projets précurseurs, accompagnés par le gouvernement et l'Adecal Technopole,

dans de nombreux secteurs : numérique, agriculture, biotechnologies, énergies renouvelables ou encore environnement marin. Ils font désormais de la Nouvelle-Calédonie une terre d'excellence et d'innovation. Le gouvernement finalise actuellement un crédit d'impôt en faveur de l'innovation et de la recherche, ainsi qu'une exonération de contribution foncière et de patente pour les jeunes entreprises innovantes.



Le 3 mai 2017, quatre entreprises calédoniennes recevaient le prix BIC (Entreprise, Innovation et Créativité) de l'OCTA Innovation.



DES RECETTES TRÈS BÉNÉFIQUES

Porté par l'association NeoFood Organisation et le cluster Cap Agro NC, et lancé en avril 2017, le projet pilote « Recettes bénéfiques : vers une autosuffisance alimentaire et durable en milieu insulaire » a vocation à terme à changer les habitudes alimentaires des Calédoniens. Il s'appuie sur des recettes à base de produits locaux faciles à transformer, bonnes pour la santé, respectueuses de l'environnement et peu coûteuses, ainsi que sur l'engagement d'un certain nombre de chefs de cantine qui peuvent échanger sur une plate-forme numérique interactive. Soutenues par le gouvernement à hauteur de 20 millions de francs, les Recettes bénéfiques ont également bénéficié d'une aide européenne d'environ 24 millions de francs, dont 80 % de subvention du FED.



Les Recettes bénéfiques ont permis d'intégrer des produits locaux dans 27 cantines de collèges et de lycées.

et puis aussi...



Le site service-public.nc simplifie l'administration au profit des usagers.

- Mise en ligne en 2015 de « service-public.nc » dont l'objectif est de simplifier les démarches administratives en regroupant en un guichet unique l'ensemble des informations et des interlocuteurs concernés. Le portail, qui rencontre un réel succès, comptabilisait fin août 379 dossiers, 717 télé-services et 45 partenaires.
- Mise en place à la rentrée 2016 d'un dispositif d'aide à l'acquisition de matériel informatique, « MIPE² », pour contribuer à démocratiser, auprès de la jeunesse calédonienne, l'accès aux technologies de l'information et de la communication (adopté par le Congrès le 15/01/16). Depuis son lancement, plus de 4 800 jeunes ont pu en bénéficier.



La simplification administrative est en marche.

- Attribution des premiers labels Case numérique® à trois espaces publics numériques (EPN) : l'EPN de la presqu'île de Ducos à Nouméa, l'EPN Cyber tribu AJI à Lifou et l'EPN de la médiathèque municipale de Thio. Onze autres EPN sont en cours de labellisation. Le but est de créer un véritable réseau d'espaces publics numériques.



Les espaces publics numériques permettent aux Calédoniens de se familiariser aux usages de l'informatique. Ici, celui de Kaméré.

- Dématérialisation du Registre du commerce et des sociétés (RCS) et lancement du site infogreffe.nc, outil de simplification administrative, qui permet d'accéder à toute l'information légale sur les entreprises calédoniennes (extraits Kbis, comptes annuels, etc.) et, à terme, de déposer en ligne les formalités obligatoires (immatriculation, modifications statutaires, etc.).
- Simplification des dossiers de notification d'opérations de concentration, et dans le secteur du commerce de détail afin d'accélérer et d'adapter les procédures administratives aux réalités des entreprises et de leurs projets (rachat d'entreprise ou extension de commerces de détail dépassant 350 m²) (arrêté du gouvernement du 09/01/18).
- Simplification des procédures d'instruction du dispositif de défiscalisation locale, levier important du dynamisme économique. La mise en œuvre de cette mesure permet de réduire le délai moyen d'instruction de 20 à 6 mois (arrêté du gouvernement du 09/01/18).
- Fin 2018 : mise en œuvre d'un programme d'actions pour le développement de la filière numérique (définition d'une stratégie des télécommunications, création d'un *open data*).

Une mobilisation sans faille

Conscient que le secteur du BTP a été le premier à être impacté par la fin des grands chantiers, le gouvernement s'est employé à soutenir la commande publique notamment à travers sa politique en faveur du logement.

Plus de 2 000 logements ont été construits ou sont en cours de réalisation grâce à la Rili (réduction d'impôt en faveur du logement intermédiaire). Ce dispositif de défiscalisation représente 4 milliards de francs d'investissements publics qui ont permis de générer un volume de chiffre d'affaires d'environ 60 milliards pour le BTP.

Cette mesure phare n'est pas la seule. Le prêt à taux zéro (PTZ) – qui bénéficie chaque année à 300 foyers –, les droits d'enregistrement minorés pour les primo-accédants, la déduction des intérêts d'emprunts ou des travaux de rénovation sur les déclarations de revenus des particuliers complètent la politique du logement menée par le gouvernement. Sans oublier les mesures en faveur du logement social (600 livraisons par an) qui sont soutenues par la défiscalisation nationale, les différentes exonérations locales et l'aide au logement.

POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

Le gouvernement, avec les provinces, s'est également appliqué à financer et à lancer des grands travaux structurants comme le Néobus (20 milliards), la rénovation urbaine de Saint-Quentin (30 milliards), la centrale électrique au gaz (60 milliards), le barrage de Pouembout (42 milliards), l'extension des aéroports (4,5 milliards), les investissements portuaires pour le commerce et l'accueil des croisiéristes (10 milliards), etc. Ce sont autant de chantiers qui participent déjà, ou contribueront dans les mois et années à venir, à remplir les carnets de commande. Par ailleurs, l'exécutif soutient l'investissement privé, notamment à travers la défiscalisation locale (4 milliards de francs par an), et il intervient régulièrement auprès de l'État pour conserver la défiscalisation nationale (prolongée jusqu'en 2025) et débloquer des dossiers importants, tels que l'hôtel Hilton de Lifou (3,5 milliards) ou le cinéma MK2 de Dumbéa (1,7 milliard).



À travers un ensemble d'exonérations fiscales, le gouvernement soutient aussi la construction d'opérations immobilières à caractère social.

Témoignage



CLAUDE FRANÇOIS, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION IMMOBILIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE (CINC)

« La réduction d'impôt en faveur du logement intermédiaire, Rili 1 suivie de la Rili 2, a eu des effets positifs. Les objectifs ont été atteints : soutenir l'activité du BTP, répondre à la demande en construisant plus de logements intermédiaires, et donc faire baisser les loyers, d'environ 20%. La baisse a été plus importante dans la Rili 2 grâce aux modifications apportées, qui ont aussi rendu le dispositif plus cohérent. Alors qu'il touche à sa fin, avec plus de 2 000 logements aujourd'hui sur le marché, nous préconisons d'orienter ce dispositif vers l'accession à la propriété. Quant au prêt à taux zéro, il a plutôt bien fonctionné. Il faudrait le redéfinir, et c'est en cours, pour l'orienter davantage sur le neuf. »

et puis aussi...

- 2016 : organisation des États généraux de l'habitat avec les provinces et les communes qui ont permis de mettre en place des politiques étroitement concertées entre les acteurs.
- Sauvetage de l'aide au logement, victime de son succès (8 000 familles aidées), afin de pérenniser ce dispositif qui assure la solvabilité des ménages (adopté par le Congrès le 19/05/16).
- Extension du dispositif du prêt à taux zéro (PTZ) pour faciliter l'accession à la propriété des couples sans enfant (arrêté du gouvernement du 20/09/16).



Un projet de loi du pays d'octobre 2018 prévoit de réviser le PTZ en plafonnant le prix du bien dans le neuf et l'ancien.

- Mobilisation de foncier au profit de bailleurs sociaux : opération de La Flottille (Sem Agglo), vente du foncier de l'ex-université de Magenta au profit du FSH (adopté par le Congrès le 12/01/17).

Témoignage



FRÉDÉRIQUE LIÉVIN,
RESPONSABLE DE L'AGENCE SMABTP

« La réforme des assurances de la construction va apporter davantage de lisibilité et de protection pour le maître d'ouvrage, surtout pour les particuliers. Pour les entreprises, ce sera beaucoup plus simple puisqu'elles devront souscrire un contrat de responsabilité décennale à l'année, et non plus chantier par chantier. Ce dispositif doit permettre de responsabiliser les professionnels et de les faire monter en compétence puisque nous serons tenus d'assurer les personnes qui pourront justifier de qualifications. Sous l'impulsion du gouvernement, c'est la première fois que tous les acteurs concernés se sont donné les moyens d'aboutir à cette réglementation très attendue. »

EN BREF

Mieux construire

Le gouvernement s'est attaqué en 2016 au vaste chantier des normes applicables en Nouvelle-Calédonie, première étape de la constitution d'un référentiel de la construction.

Ces normes concernent l'ensemble des règles qui encadrent la conception, le contrôle, les produits ou les procédés de mise en œuvre dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elles visent à diffuser les bonnes pratiques tout en fixant un niveau d'exigence, en vue d'une amélioration constante de la qualité des constructions. Autre dossier qui a été pris à bras-le-corps : la réforme des assurances de la construction. Un dispositif de garantie décennale devrait entrer en vigueur en juillet 2019 pour mieux couvrir les éventuelles malfaçons pendant les dix ans qui suivent la livraison des travaux. Le projet de loi du pays instaure notamment une présomption de responsabilité pour les constructeurs, ainsi qu'une obligation de souscrire une assurance pour eux et pour les personnes qui font bâtir.



Un comité technique d'évaluation composé de 112 professionnels a été créé pour travailler avec le gouvernement sur la définition d'un cadre normatif de la construction.

zoom

LA MUE DU MUZ

Représentant un investissement de 2 milliards de francs, le projet d'extension et de réaménagement du musée de Nouvelle-Calédonie a été lancé. La proposition du groupement calédonien Gaëlle Henry Architecture et Why Architecture a été retenue à l'issue de la procédure de sélection qui s'est déroulée entre 2016 et 2017. L'extension (environ 2 500 m²), composée de quatre entités implantées à chaque angle, englobera le bâtiment actuel, lui-même rénové. Cette nouvelle construction abritera l'accueil, un café, des espaces d'exposition, un pôle pédagogique et le service administratif du musée. Le musée compte aujourd'hui près de 8 000 œuvres, dont un fonds kanak sans équivalent au monde (plus de 2 300 objets). Cette rénovation est aussi l'occasion de repenser la muséographie et de moderniser en privilégiant l'immersion numérique.

Les travaux débuteront en septembre 2019 pour une durée de deux ans. Fermé pendant toute cette période, l'établissement rouvrira ses portes en 2021 sous un nouveau nom – MUZ – qui correspond aux initiales du musée de Nouvelle-Calédonie (MNC) avec les deux dernières lettres inversées et couchées.



Évoquant la peau du tricot rayé, les façades extérieures de l'extension seront recouvertes d'écaillés en acier Corten, solide et durable, et en bois local.

et puis aussi...

- Création du fonds de soutien à la production audiovisuelle qui apporte une aide financière à la réalisation d'œuvres en Nouvelle-Calédonie (adopté au Congrès le 11/08/16). Il permet aussi aux acteurs de la filière d'avoir accès aux dispositifs de soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) (signé le 29/06/18).



Grâce à ce fonds de soutien, des équipes locales ont pu participer au tournage en Nouvelle-Calédonie d'épisodes de la série policière française Section de recherches.

- Mise en œuvre d'un fonds de soutien à la culture et à la création artistique du pays (en cours).

Parole d'élue

DÉWÉ GORODEY, membre du gouvernement en charge de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté



«La rénovation du musée de Nouvelle-Calédonie est l'un des plus importants projets culturels de ces deux dernières décennies. Le geste architectural lui donnera un visage plus moderne, écologique et ancré dans le paysage océanien. Son nouveau parcours muséographique sera conforme à l'esprit de l'Accord de Nouméa dans l'idée du destin commun qui rassemble toutes les communautés. Ce projet associera la population et des artistes locaux seront sollicités pour la réalisation d'œuvres d'art.»

Au chevet de la mine

La croissance chinoise a bouleversé les équilibres. En dopant le marché du nickel pendant la dernière décennie, elle a engendré la construction de nouvelles unités de production, notamment de fonte de nickel (pig iron*). Cette situation a provoqué une saturation du marché et entraîné la chute vertigineuse des cours du nickel courant 2015. Le gouvernement a prononcé l'état de crise le 16 février 2016 et annoncé, dans la foulée, un plan de soutien.



Le gouvernement a autorisé l'exportation de minerai de nickel vers la Chine, le client australien QNi ayant cessé ses activités, victime de la crise.

Dès le 8 mars, le président Germain présente un plan de soutien à l'activité minière et métallurgique, afin d'apporter des réponses concrètes et rapides à la crise. Bâti à l'issue d'une large consultation, il s'articule autour de trois priorités :

- un programme prévisionnel d'urgence des exportations en faveur de l'usine de Corée du Sud (détenue majoritairement par la SMSP) et à destination de la Chine en substitution de l'Australie devenue défaillante ;
- l'intervention du Fonds Nickel à travers la prise en charge des cotisations sociales des mineurs et sous-traitants et le financement de travaux de réhabilitation des cours d'eau ou des sites miniers ;
- l'accompagnement des opérateurs miniers notamment face à leurs obligations réglementaires.

LE CONOURS DE L'ÉTAT

En parallèle, l'État volait au secours des usines métallurgiques calédoniennes sous la menace d'une cessation d'activité. Un prêt de trésorerie de 24 milliards de francs a été consenti à la SLN. Vale NC a bénéficié d'un soutien similaire, ainsi que d'une caution de l'État du même niveau en faveur de son futur projet de stockage des résidus de l'usine du Sud baptisé « Lucy ». Enfin, KNS a obtenu la consolidation de la défiscalisation nationale sur son usine électrique.

UN MARCHÉ INCERTAIN

Grâce au soutien des collectivités calédoniennes, à la revalorisation progressive du cours et à un effet d'aubaine sur les minerais expédiés en Chine fin 2016 et début 2017, les mineurs ont pu préserver leurs résultats. Les métallurgistes, soutenus par leurs actionnaires, ont dû, quant à eux, se lancer dans des plans drastiques de compétitivité qui ne leur permettent toutefois pas encore d'entrevoir un retour à l'équilibre en 2018. Les cours du nickel restent orientés bien au-dessous de leur moyenne des 15 dernières années et les prévisions alternent le chaud et le froid en fonction des acteurs-clés du marché, notamment la Chine et les pays qui la ravitaillent.

* Acier de faible qualité

et puis aussi...

- Protocole d'accord entre le gouvernement, les rouleurs, les sociétés minières et les concessionnaires qui vendent les camions de mine, « pour une meilleure organisation de l'activité de roulage de minerai en Nouvelle-Calédonie » (8 millions de tonnes transportées par an). Première étape, le gouvernement décide de modifier le code de la route, afin de créer des conditions de circulation spécifiques (déposé au Congrès le 11/07/18).



Un rôle majeur dans le Pacifique

Il y a encore quelques années, la Nouvelle-Calédonie n'était qu'une petite terre isolée au milieu de l'océan Pacifique. Mais à force de missions et de travail, elle s'est en peu de temps imposée comme un interlocuteur incontournable en Océanie.



En septembre 2017 à Apia (Samoa), la Nouvelle-Calédonie participe au Forum des Îles du Pacifique (FIP) en qualité de membre à part entière.

La stratégie régionale de la Nouvelle-Calédonie repose sur quatre piliers : le renforcement de son positionnement au sein des organisations régionales et internationales ; la coopération bilatérale et la consolidation des liens avec les pays de la zone ; la diplomatie économique et le soutien du gouvernement au rayonnement des entreprises à l'export ; enfin la volonté, par son expertise, de jouer un rôle clé le long de l'axe Indo-Pacifique, et de servir de tête de pont de l'Europe dans la région.

UNE RECONNAISSANCE RÉGIONALE

En matière de coopération multilatérale, l'accession de la Nouvelle-Calédonie au statut de membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique, en septembre 2016, lui a ouvert les portes diplomatiques. Sa présence dans les différents sommets lui permet de faire valoir sa propre vision de la stratégie Indo-Pacifique.

Ainsi, face à l'influence de plus en plus marquée de la Chine dans la région, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie recommande qu'une véritable politique de développement soit menée par les grandes puissances (c'est-à-dire l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Europe et la France). Ce développement peut passer par la réappropriation de l'activité de pêche et de sa transformation par les États insulaires. Ce secteur pèse des centaines de

milliards de francs et 60 % du thon consommé dans le monde provient du Pacifique.

DES PLANS CONJOINTS DE COOPÉRATION

Pour renforcer ses liens dans la région, la Nouvelle-Calédonie a initié des programmes de coopération bilatérale avec ses voisins et notamment avec le Vanuatu. Les deux pays ont signé le 3 mars 2017 à Port-Vila un cadre conjoint de coopération dans les secteurs de l'économie, l'éducation, l'enseignement supérieur et l'aviation civile. Un accord similaire a également été signé avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée (la troisième économie de la région) en septembre dernier à Nauru pour renforcer la collaboration dans les domaines de la mine, de la sylviculture et de la pêche.

Les relations ont également été resserrées avec les deux grands voisins néo-zélandais et australien. À travers, pour le premier, la signature d'un plan conjoint de coopération qui prévoit, entre autres, de favoriser l'entrée des produits calédoniens sur le marché kiwi ou de faciliter les études supérieures des jeunes Calédoniens chez nos voisins.

Les accords en discussion avec l'Australie portent sur les mêmes sujets. Un premier arrangement concerne pour l'heure l'ouverture de sections internationales franco-australienne dans les collèges calédoniens, ainsi que l'intégration de la Nouvelle-Calédonie au dispositif de mobilité du New Colombo Plan (82 étudiants australiens accueillis en 2018).



ZOOM UN PARTENARIAT RÉNOVÉ AVEC L'UNION EUROPÉENNE

À partir de 2020, un nouvel accord organisera les relations entre l'Union européenne (UE) et le Pacifique avec d'un côté, les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) français (Nouvelle-Calédonie, Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Polynésie française, Wallis-et-Futuna) et de l'autre, les territoires ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Depuis 2016, le gouvernement s'emploie à proposer à l'Europe un partenariat renforcé en devenant le poste avancé du vieux continent dans le Pacifique. Autre objectif, convaincre de la nécessité de porter des politiques régionales en faveur du développement économique (stratégie Indo-Pacifique) et de la préservation de la biodiversité notamment marine. Le gouvernement travaille enfin à obtenir un meilleur concours de l'UE, en particulier en permettant aux PTOM de devenir éligibles aux grands programmes européens.



Le 12^e comité de suivi sur le partenariat UE-PTOM s'est tenu à Paris, le 21 septembre 2018.

Témoignage

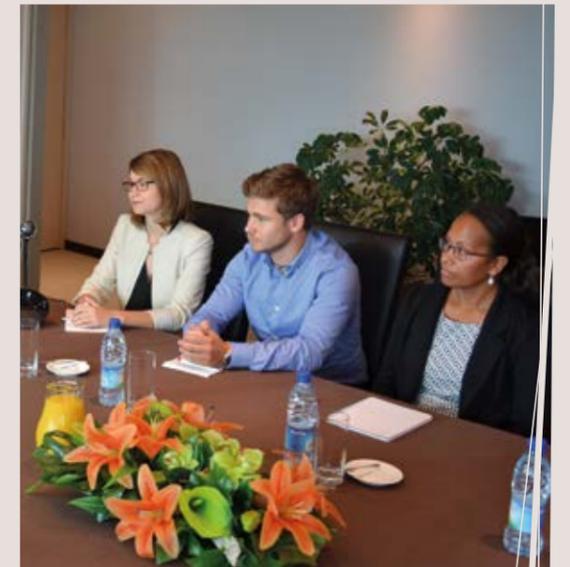


ROSE WETE, DÉLÉGUÉE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

« C'est un privilège et une responsabilité importante de pouvoir représenter notre pays dans le Pacifique, de contribuer à son rayonnement, au service de notre population. Ma priorité consistera à développer un réseau auprès des acteurs institutionnels et privés, afin de promouvoir les échanges politiques, économiques et culturels entre nos pays. Le premier mois de stage à l'ambassade de France en Papouasie-Nouvelle-Guinée a été très animé. Ma formation est très enrichissante, en particulier dans un pays comme la Papouasie qui présente un fort potentiel d'échanges. Je suis une jeune femme d'Ouvéa, qui a grandi dans la région océanienne, j'espère que mon expérience motivera notre jeunesse et l'aidera à croire en son destin. »

EN BREF

Un réseau de "diplomates"



Les futurs délégués ont été présentés au gouvernement avant leur départ en formation.

Pour mieux porter ses messages et sa politique au niveau régional, la Nouvelle-Calédonie pourra, dès l'année prochaine, s'appuyer sur son réseau de délégués.

Après une formation sur mesure à Sciences-Po et six mois et demi de stages en immersion, ces jeunes gens prendront leurs fonctions en juin 2019 au sein des ambassades de France en Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Fidji et au Vanuatu, rejoignant leur collègue en poste à Wellington depuis 2012.

et puis aussi...

- Novembre 2015 : la Nouvelle-Calédonie obtient de l'État la relance du sommet France-Océanie qui s'est tenu à l'Élysée le 26 novembre sous la présidence du chef de l'État, François Hollande.
- Février 2016 : première mission du président du gouvernement auprès de l'Union européenne dans le cadre des futures discussions de partenariat post-2020.
- Mai 2016 : le président du gouvernement est invité à prendre part à la délégation conduite par le Premier ministre Manuel Valls lors de sa visite officielle en Nouvelle-Zélande.
- Fin 2016 : la Nouvelle-Calédonie devient, à sa demande, éligible au programme Ficol (facilités de financement des collectivités locales) de l'Agence française de développement (AFD). Elle obtient ainsi jusqu'à 1 million d'euros (120 millions de francs) de subventions pour les projets de coopération qu'elle porte avec les territoires du Pacifique, comme par exemple la future Université nationale bilingue du Vanuatu.



Le gouvernement a renforcé sa coopération avec le Vanuatu dans de très nombreux domaines.

- Novembre 2016 : le président de la République propose au président du gouvernement de l'accompagner au XVI^e sommet de la Francophonie à Madagascar. Ce déplacement sera marqué par l'accession de la Nouvelle-Calédonie au statut de membre associé de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

- Juillet 2017 : la Nouvelle-Calédonie prend la présidence de la Communauté du Pacifique (CPS) pour deux ans.



Les représentants des 26 pays membres de la Communauté du Pacifique.

- Octobre 2017 : la Nouvelle-Calédonie devient membre associé de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Une décision qui lui permet de bénéficier des programmes de l'organisation et d'un soutien de poids dans la préservation de son patrimoine environnemental, notamment du Parc naturel de la mer de Corail.
- Mai 2018 : le président du gouvernement est invité à prendre part à la délégation conduite par le chef de l'État, Emmanuel Macron, lors de sa visite officielle en Australie. Quelques jours après, il coprésède avec le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, le sommet des dirigeants du Pacifique à la CPS.

Parole d'élu



PHILIPPE GERMAIN, président du gouvernement

« La Nouvelle-Calédonie doit s'ouvrir davantage sur sa région. Ayant un véritable rôle à jouer et tout à gagner, elle est d'ailleurs attendue de par sa place centrale en Mélanésie, son niveau de développement et son appartenance à l'ensemble français et européen. Les pays du Pacifique forment un continent dont les frontières sont maritimes. Nous partageons une même culture océanienne. Nous avons de grands défis à relever en commun, qu'il s'agisse du développement économique, de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'impérieuse nécessité de préserver nos ressources et notre biodiversité exceptionnelles. Grâce à son niveau d'expertise, la Nouvelle-Calédonie peut et doit participer avec ses grands voisins anglophones et ses amis mélanésiens ou polynésiens aux politiques régionales. Les entreprises calédoniennes, reconnues pour leurs savoir-faire, ont également une position à tenir dans le développement économique, social et environnemental du Pacifique. »

Notre savoir-faire s'exporte

Stimulées par les missions de diplomatie économique et le plan de soutien à l'exportation « OSE », de plus en plus d'entreprises calédoniennes se tournent vers l'export et décrochent des marchés. Depuis, les "success-stories" s'enchaînent.



Le plan d'orientations pour le soutien à l'export (OSE) a permis d'aider les entreprises à s'investir à l'étranger tout en structurant la stratégie export.

P our la première fois en 2016, des entreprises calédoniennes sont invitées par le président du gouvernement à se joindre à une mission de diplomatie politique et économique à Auckland. La même année, en octobre, le gouvernement adopte le plan d'orientations pour le soutien à l'export (OSE) dont l'objectif principal est d'aider les entreprises à s'investir sur les marchés étrangers. Fin août 2018, l'exécutif fait adopter par le Congrès un crédit d'impôt en faveur de l'export qui permet de déduire 50 % des dépenses à l'international (prospections commerciales, frais de déplacement, de traduction, protection des droits de la propriété industrielle...) et 100 % des centimes additionnels à l'exportation.

L'APPORT DE NCT&I

Par ailleurs, le gouvernement accompagne, depuis sa création en 2015, le cluster New Caledonia Trade and Invest (NCT&I) qui réunit une centaine de membres : des entreprises, les trois chambres consulaires, les fédérations patronales, etc. Principales missions ? Soutenir les entreprises calédoniennes dans leur développement à l'international, les représenter lors de missions de diplomatie économique, ou encore leur apporter un "diagnostic export". Depuis son lancement, les signatures de contrats se sont accélérées : 18 "success-stories" en 2016, 39 en 2017 et déjà 64 au 1^{er} août 2018.

Témoignage

HATEM BELLAGI, DIRECTEUR DE SKAZY ET DE GEOCAL

« Trois éléments majeurs nous ont permis de développer nos activités à l'export. Une volonté affichée par le gouvernement de soutenir l'export et de faire prendre conscience aux Calédoniens qu'ils ont aujourd'hui le savoir-faire pour se positionner sur les marchés extérieurs. Ensuite, le parti pris de se donner les moyens d'y arriver grâce à NCT&I, un véritable outil à la préparation du terrain, de réseautage et de partage d'expériences, qui nous a ouvert des portes. Enfin, la diplomatie économique, élément vital de notre réussite. Nous avons participé à quatre missions de ce type, à l'occasion d'événements régionaux, et à chaque fois nous avons signé des marchés derrière. Nous avons ainsi pu ouvrir Geocal Vanuatu (trois salariés), désormais leader dans ce pays, et gagner des marchés publics en Polynésie française et dans la région, avoisinant les 5 % de notre chiffre d'affaires. Aujourd'hui, nous essayons de nous implanter en Australie. »



et puis aussi...

- Missions de diplomatie politique et économique au Vanuatu (04/2016), en Nouvelle-Zélande (06/2016), en Australie (10/2016), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (07/2018).
- Mars 2018 : participation aux premiers Pacific Business Days organisés à Papeete.



Les Pacific Business Days, en Polynésie française.

- Novembre 2018 : la Nouvelle-Calédonie est invitée pour la première fois au sommet de l'APEC. En marge du plus grand forum économique intergouvernemental de la région Asie-Pacifique, le président du gouvernement se rendra aux Îles Salomon pour signer un accord de coopération.

Le tourisme prend son envol

Secteur d'activité à fort potentiel, le deuxième à l'exportation après le nickel, et levier de rééquilibrage économique, le tourisme commence à décoller. La barre symbolique des 100 000 visiteurs est maintenant largement dépassée. Validée par le gouvernement le 13 mars 2018, la « stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 » devrait changer la donne.



Le nombre de croisiéristes (ici à Lifou) approche aujourd'hui la barre d'un million par an.

200 000

touristes à l'horizon 2025 : c'est le défi que propose de relever cette stratégie, consécutive aux

Ateliers du tourisme lancés par la province Sud. Pour cela, les acteurs de l'industrie touristique s'engagent à renforcer la visibilité et la notoriété de la destination, professionnaliser les opérateurs, ou encore sensibiliser la population aux effets bénéfiques de cette activité dans une logique de développement durable et de rééquilibrage.

UNE GOUVERNANCE « PAYS »

Dans ce cadre, la future Agence de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie regroupera les quatre exécutifs pour une gouvernance à l'échelle du pays. Elle assurera la promotion internationale par une offre globale et cohérente. La Nouvelle-Calédonie apporte sa contribution par des aides à l'emploi (abattements de charges sociales, dispositif d'emploi simplifié), des formations qualifiantes et, surtout, des dispositifs de défiscalisation ou d'exonération de droits et taxes pour les hôtels.

La stratégie 2025 prévoit aussi d'accroître l'offre hôtelière d'au moins 500 clés, d'atteindre les 10 000 emplois directs et de doubler les revenus touristiques annuels (23 milliards de francs en 2015). L'investissement global a été estimé à 84 milliards pour un retour de 395 milliards pour le pays. Trois projets sont en cours : l'hôtel Hilton de Lifou, le projet de reconstruction de l'hôtel Le Surf au Rocher à la Voile et celui de la baie des Citrons. Pour accompagner ce développement, nos compagnies aériennes ont entrepris le renouvellement de leur flotte et l'augmentation de leurs capacités de transport.

ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS

Avec le concours budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, Aircalin poursuit ses engagements inscrits dans les contrats de destination. Des outils efficaces puisque le nombre de touristes australiens et néo-zélandais a respectivement augmenté de 51 et 62 % en quatre ans.

Forts de ce succès, les acteurs du tourisme se sont engagés, le 6 avril 2018, dans deux nouveaux contrats de destination en faveur des marchés japonais et chinois. Pour le premier, l'objectif est d'élargir la clientèle au-delà des jeunes mariés en voyage de noces, et pour le second l'ambition est de lancer la destination.



zoom

LES CHINOIS TRÈS RÉCEPTIFS

Le 28 décembre 2016, le paquebot *Costa Atlantica* effectuait une escale inaugurale à Nouméa avec, à son bord, plus de 1 900 croisiéristes chinois. En mars 2017, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (NCTPS) conviait les professionnels calédoniens à un séminaire pour bâtir un plan d'action conjoint. Début octobre 2017, Jun Zhai, ambassadeur de Chine en France, annonçait que la Nouvelle-Calédonie était officiellement devenue "destination touristique agréée" dans son pays.

Le 17 février 2018, le tout premier vol charter commercial se posait à La Tontouta, avec à son bord 260 touristes en provenance de Hangzhou. Le fruit d'un minutieux travail de tous les acteurs locaux et du tour-opérateur chinois Caïssa. Deux nouveaux vols charters ont depuis été programmés. Au-delà de ces tests de marchés, l'objectif à moyen terme est l'ouverture d'une ligne directe, complémentaire à celle du Japon, pour rejoindre l'Europe. Ce qui permettrait de capter 20 000 nouveaux touristes par an.



L'ouverture d'une ligne aérienne directe entre la Chine et la Calédonie permettrait d'accueillir 20 000 touristes chinois par an.

et puis aussi...

- Loi du pays prorogeant des régimes fiscaux incitatifs en faveur de l'investissement économique. Ces outils de défiscalisation, qui ont permis de concrétiser plusieurs projets (dans l'hôtellerie, l'industrie de transformation, les énergies renouvelables...) devaient prendre fin en 2017. Grâce, notamment, au gouvernement, ils seront prolongés jusqu'au 31 décembre 2022. Tout comme le dispositif accordant aux entreprises une réduction sur l'impôt sur les sociétés de 15 % du montant total de leur programme d'investissement (adopté par le Congrès le 21/12/15).



Le projet d'hôtel de la chaîne Hilton, à Lifou.

- Rencontre avec le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, à Bercy le 19 septembre 2018, pour défendre les projets calédoniens en cours d'instruction pour la défiscalisation nationale (renouvellement de la flotte d'Aircalin et construction de l'hôtel Hilton Lifou Wadra Bay, notamment). Une réponse est attendue prochainement.

EN BREF

La croisière s'amuse de plus en plus

222 touchers en 2010, 420 en 2014, 489 en 2017, le tourisme de croisière s'est développé à vitesse grand V en Calédonie. L'année dernière, on enregistrait 493 278 croisiéristes (48 579 en 2010) et les professionnels du secteur en attendent 1,2 million à l'horizon 2025. À condition d'améliorer les infrastructures. Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2017-2021, le gouvernement s'est associé à l'État et aux provinces pour financer l'aménagement progressif d'un nouveau terminal de croisière et d'un village mélanésien dans la grande rade de Nouméa (mise en exploitation totale en 2021). Également inscrits au contrat, la réfection du ponton de Kuto (Île des Pins, livraison prévue fin 2018), la construction d'un nouveau ponton à Easo (Lifou) qui devrait démarrer début 2019, et la réalisation d'infrastructures à Poum, en phase d'études. Une opération d'un milliard de francs dont 30 % à la charge de la Nouvelle-Calédonie.



Une opération d'un milliard de francs dont 30 % à la charge de la Nouvelle-Calédonie.

L'aérodrome de Magenta déploie ses ailes

La Nouvelle-Calédonie a engagé d'importants travaux de réaménagement de l'aérodrome de Nouméa-Magenta. Au service du développement du trafic domestique et des usagers.

En décidant d'investir sur la déviation de la Route provinciale 14 (1,5 milliard de francs) et la mise aux normes des infrastructures de l'aérodrome (1,5 milliard de francs), le gouvernement entend améliorer la qualité de service aux usagers, tout en maintenant un niveau de sécurité optimal. Ainsi, les travaux sur la RP 14 vont permettre la pleine exploitation des nouveaux ATR 72 réceptionnés en 2016 et 2017. Cette démarche de mise en conformité a d'ailleurs permis au gouvernement d'obtenir la défiscalisation nécessaire pour le renouvellement de la flotte d'Air Calédonie.

UN AÉRODROME ÉTENDU

La première grande phase du chantier s'est achevée le 22 janvier 2018 avec l'ouverture d'une véritable aérogare de fret, qui permet de passer du simple au triple en termes de capacité de stockage. Côté aérogare passagers, un espace inspection-filtrage a été créé, tandis que les salles de départ et d'arrivée vont pouvoir être agrandies courant 2019 grâce aux surfaces récupérées sur l'ancien espace fret.



Depuis décembre 2017, la flotte d'Air Calédonie est composée de quatre ATR 72-600 avec 70 places.

Air Calédonie ambitionne de doubler son volume de fret et de passer à 3 600 tonnes d'ici à 2020.

EN BREF

La ligne 1 du Néobus pour 2019 !



Le Néobus desservira le quartier de Montravel.

Le Néobus, projet de transport en commun indispensable pour le Grand Nouméa, a trouvé sa solution de financement – 20 milliards de francs pour la ligne 1 – grâce au gouvernement.

En effet, les élus ont adopté en septembre 2015 la mise en place d'une éco-fiscalité en affectant au Syndicat mixte des transports urbains (SMTU), porteur du projet, une part supplémentaire de la taxe sur les produits pétroliers (3 francs par litre de gazole sur la marge des pétroliers et 1 franc sur le consommateur).



ZOOM

RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE D'AIRCALIN

En 2016, Aircalin s'est engagée dans le renouvellement de sa flotte avec la commande de deux avions moyen-courriers A320neo et de deux avions long-courriers A330neo qui devraient permettre d'améliorer le modèle économique de la compagnie. Ce programme d'acquisition de 41,5 milliards de francs doit être financé par Aircalin en autofinancement à hauteur de 28 % (11,5 milliards de francs), par un emprunt auprès des banques (BCI, BNC, Société générale) à hauteur de 48 % (20 milliards de francs) et par la défiscalisation nationale à hauteur de 24 % (10 milliards de francs). La Nouvelle-Calédonie s'est portée caution à hauteur de 25 % au maximum de l'emprunt contracté par la compagnie auprès du pool bancaire. Adoptée par le Congrès le 10 août 2017, cette disposition était indispensable pour finaliser le plan de financement. Concernant le volet de la défiscalisation nationale, le président du gouvernement a obtenu, lors de son déplacement à Paris en septembre dernier, l'assurance auprès de l'État qu'elle serait officialisée dans les semaines à venir.



Les A320neo et A330neo sont plus performants et confortables pour les passagers.

et puis aussi...

- Investissement de 3 milliards de francs par an sur le réseau routier : nouveau pont de la Ouenghi, créneaux de dépassement, traversées de tribus sur Houaïlou et Ponérihouen...
- Sauvegarde de l'aide à la continuité pays par la modification de l'affectation de la taxe de péage (500 millions de francs) au profit de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (Adanc). Ce dispositif prend en charge une partie du prix du billet d'avion des résidents des Loyauté, de l'Île des Pins et de Bélep (adopté par le Congrès le 10/03/16).
- Adaptation de la réglementation sur la sécurité des navires professionnels : un statut spécifique a été créé pour les navires de moins de 12 mètres qui composent 80 % de la flotte (déposé au Congrès le 22/05/18).



Le nouveau pont de la Ouenghi a été mis en service le 4 octobre 2017.



Construction du poste n° 8 au Port autonome.

- Extension en cours du quai de commerce du Port autonome de Nouvelle-Calédonie afin d'augmenter ses capacités d'accueil. Cette opération fait partie d'un plus vaste projet d'aménagement d'un nouveau terminal de croisière et d'un village mélanésien dans la grande rade de Nouméa (mise en exploitation totale en 2021) dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2017-2021.

- Février 2019 : ouverture de la centrale de mobilité, un service web qui mettra à disposition des usagers l'ensemble des informations nécessaires pour se déplacer en Nouvelle-Calédonie. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma global des transports et de la mobilité (en cours).

Encourager les jeunes agriculteurs

En symbiose avec la politique menée par la province Sud, le gouvernement met tout son poids dans la balance pour relancer l'agriculture calédonienne. Parmi les différentes mesures mises en place, le dispositif des baux ruraux sur foncier privé. Il vise à faciliter l'accès à la terre aux agriculteurs, notamment aux jeunes. Et permet aux propriétaires "retraités" de conserver leur patrimoine foncier.



Accéder à la terre sans l'acheter : c'est le principe des baux ruraux sur foncier privé. En un an, plus de 50 ont été enregistrés.

Le 5 septembre 2017, l'Établissement de régulation des prix agricoles (Erpa) a organisé au domaine de Deva la Journée néo-calédonienne des jeunes agriculteurs (JNA), avec le soutien des institutions, dont le gouvernement. Objectif : susciter des vocations et aider les jeunes à se lancer pour faire face au recul de la moyenne d'âge, 53 ans pour les agriculteurs, 60 ans pour les éleveurs.

PRIORITÉ AU FONCIER

Mais pour cultiver ou exploiter, il faut des terres. Raison pour laquelle le gouvernement a porté deux lois du pays, votées par le Congrès en décembre 2016 et juillet 2017, pour la mise en place de baux ruraux sur foncier privé et de mesures fiscales incitatives. Le foncier devenant rare et cher – 40 000 hectares de foncier agricole perdus entre 2002 et 2012 –, ce nouvel outil autorise les exploitants à accéder à la terre sans l'acheter. Un système de location sécurisée qui leur permet de cultiver pendant neuf ans la terre louée et de consacrer leurs moyens financiers à l'outil de production. En parallèle, les propriétaires conservent leur patrimoine foncier, voient leur foncier mis en valeur et en perçoivent un revenu.

DROITS DE SUCCESSION EXONÉRÉS À 100 %

En prime, les deux parties bénéficient d'avantages fiscaux. Fin juin, le Congrès a en effet adopté la réforme des droits de succession, jusqu'ici proportionnels à la valeur vénale du terrain, dissuasifs pour la jeune génération, et qui obligeaient l'acheteur à s'endetter ou à vendre une partie de son foncier pour régler ces droits. Les successions ou donations sont désormais exonérées à 100 %, à condition que le foncier reste à usage agricole et soit valorisé pendant au moins neuf ans. Reste à payer uniquement un droit d'enregistrement fixe de 7 000 francs.

Une vraie mesure de sauvegarde du foncier agricole, afin qu'il soit transmis d'une génération à l'autre. Au 30 juin 2018, au terme d'une année pleine d'application, 52 baux ruraux avaient été enregistrés, sur 16 communes et 5 000 hectares. Malgré les dégâts causés par la sécheresse, les cyclones et les papillons piqueurs, les agriculteurs reprennent lentement des couleurs. Tous les acteurs du secteur, des producteurs aux élus, tirent aujourd'hui dans le même sens. Vers l'auto-suffisance alimentaire, cible n° 1 du gouvernement, et, premier défi, un objectif de 30 % de taux de couverture des produits locaux d'ici à 2025.

EN BREF

Une réglementation pour les produits phytosanitaires à usage agricole



La réglementation des PPUA apporte davantage de transparence et de garanties aux Calédoniens.

Afin de protéger les usagers et l'environnement, une loi du pays sur les produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et de jardin (PPUJ) a été adoptée par le Congrès le 7 février 2017.

Élaborée en concertation avec plus d'une quarantaine d'acteurs du secteur et adossée à près de dix arrêtés d'application, cette nouvelle réglementation fixe des règles strictes qui s'inspirent de la législation européenne tout en prenant en compte les spécificités locales. Par exemple, des procédures simplifiées d'équivalence ont été mises en place pour les substances et les produits déjà agréés par la Commission européenne et autorisés par des pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ; tandis que les substances de base sans risque bénéficient d'une dispense d'agrément.

Ce texte, qui s'inscrit dans le nouveau code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie, précise aussi les conditions de commercialisation et d'utilisation des PPUA et des PPUJ afin d'offrir un maximum de garanties pour la santé des consommateurs et l'environnement.

Il prévoit notamment une formation de formateurs au "Certiphyto-NC" : un certificat obligatoire pour tous les professionnels important, distribuant ou utilisant des PPUA ou des PPUJ. Ces formateurs formeront à leur tour, dans les cinq ans, 5 000 personnes à l'utilisation et la réglementation relative à ces produits.

Une formation de formateurs au Certiphyto-NC a été organisée en mars 2018.



Parole d'élus

NICOLAS METZDORF, membre du gouvernement notamment en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche



« L'officialisation des signes de qualité, l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires, le sauvetage d'établissements publics à travers la réforme de la TSPA, l'encouragement à la signature de baux ruraux sur foncier privé, l'exonération totale des droits de succession jusque-là proportionnels à la superficie de l'exploitation, l'encadrement de la profession de vétérinaire ou encore la mise en route d'un véritable schéma de l'eau, sont autant de mesures qui traduisent les gros efforts réalisés par le gouvernement depuis 2015 en matière d'agriculture. Elles répondent à une politique cohérente, clairement définie, dont l'axe principal consiste à augmenter les volumes pour subvenir à nos besoins. Le taux de couverture alimentaire était de 14 % en 2014, il s'élève à 18 % en 2018, on espère que l'Agence rurale (qui devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2019) nous permettra d'atteindre l'objectif de 30 % en 2025. Au-delà de la fusion de deux établissements publics, l'Erpa et l'Apican, qui fera économiser 100 millions par an à la collectivité, la création de l'Agence rurale est un outil pays mis à la disposition de l'agriculture calédonienne par le gouvernement, afin d'homogénéiser les dispositifs entre provinces et d'exploiter plus efficacement les potentiels encore à développer, notamment en province Nord. »



ZOOM

LE MARCHÉ DE GROS RÉNOVÉ

Gérée par la Chambre d'agriculture, la halle de Ducos abrite le marché de gros et le marché brossard, destinés à favoriser la commercialisation des fruits et légumes locaux sur le Grand Nouméa. « Lorsque nous l'avons visitée il y a deux ans, il y avait des trous dans le coaltar, c'était tagué de partout, un véritable dépotoir ! La Chambre ne pouvait plus travailler dignement, aucun producteur n'avait envie de venir ici le week-end, les clients non plus », se souvient Nicolas Metzdorf.

Alors, en 2017, la collectivité a donné 100 millions de francs pour une sérieuse rénovation : revêtement des sols, clôture périphérique, réhabilitation des réseaux, etc.

Aujourd'hui, le marché est devenu d'autant plus accueillant que la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJE) de la Nouvelle-Calédonie y a organisé en juillet 2018 un chantier éducatif au cours duquel une vingtaine de primo-délinquants ont repeint plus de 10 000 m² de docks.



En 2017, le gouvernement a facilité l'installation de deux nouvelles coopératives au marché de gros : Coop 1 et La Fruitière.

et puis aussi...

- 5 novembre 2015 : naissance de l'Interprofession fruits et légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL) avec l'aide du gouvernement. Objectif, à moyen terme, aboutir à des accords interprofessionnels qui permettront d'approvisionner le marché en quantité et en qualité, avec régularité, et à des prix justes. Suite aux recommandations en juillet 2018 de l'Autorité de la concurrence saisie pour avis par le gouvernement, ce dernier pilote une réflexion pour optimiser la concurrence au sein de la filière.



L'IFEL doit contribuer à la baisse des prix des fruits et légumes frais.

- Réforme de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) par l'élargissement de l'assiette puis l'application de nouveaux taux. Elle a permis d'apporter 1,2 milliard de francs à l'Erpa et 500 millions à la Chambre d'agriculture, soit de doubler le soutien à ces deux établissements publics dont les recettes diminuaient dangereusement (adopté par le Congrès le 30/12/15).
- Adoption d'une loi du pays pour les gens de mer, afin de doter les marins d'un statut répondant aux standards internationaux (adopté par le Congrès le 14/01/16).



L'organisation responsable de la filière et les parts de marché occupées par le thon blanc offrent des perspectives positives pour le commerce extérieur.

- Attribution de signes de qualité attestant l'origine des productions agricoles, agroalimentaires et issues de la mer. « Agriculture responsable », « Agriculture intégrée », « Pêche responsable », « Biopasifka » (agriculture biologique), « Qualité supérieure » et « Certifié authentique » : attendus depuis longtemps par la profession, ces signes permettent de valoriser le travail des producteurs et de mieux informer les consommateurs (adopté par le Congrès le 12/01/17).
- Avril 2018 : nos sociétés de pêche hauturière et ateliers de transformation participent au salon des produits de la mer Seafood à Bruxelles, réunis sous la bannière « Cap La Pérouse », marque d'appel créée pour identifier le thon blanc calédonien. Trois mois plus tard, 41 tonnes de poisson congelé sont exportées vers des conserveries françaises haut de gamme. À terme, entre 200 et 300 tonnes pourraient être expédiées chaque année en Europe.
- 10 août 2018 : signature lors de la Foire de Bourail d'un protocole d'engagement entre le gouvernement et la Chambre d'agriculture sur les plans « Écophyto-NC » et « Ambition Bio 2019 ». Le premier vise à réduire l'usage des pesticides et à cibler les outils pour y parvenir. Le second doit permettre à l'agriculture biologique (1 % de la production) de changer d'échelle pour pouvoir répondre à une demande croissante.



Le laboratoire de la Davar effectue chaque année plus de 40 000 analyses.



La filière des pêcheurs hauturiers pratique une pêche certifiée « Responsable ».

Témoignage

FRANCK SOURY-LAVERGNE, AGRICULTEUR BIO À LA FOA

« J'ai deux exploitations sur la commune de La Foa : 3,5 ha de corossols, goyaviers, pommes lianes et chouchoutes à Fonwhary et 4 ha en phase d'installation à Popidéry destinés à du maraîchage (tomates, salades, concombres, aubergines...). L'ensemble est certifié bio, pour une production de 65 tonnes en 2017. J'ai adhéré à la démarche bio par conviction. On n'a pas encore de recul, j'y vais à tâtons, c'est aussi ce qui me plaît, mais je suis convaincu qu'on peut nourrir les gens avec ce type d'agriculture vertueuse. On sent clairement qu'il y a une volonté des institutions de faire bouger les choses : le forum H2O sur l'eau, le plan Ambition Bio 2019 qui devrait donner un coup de fouet à la filière, ou encore Écophyto-NC à travers lequel le gouvernement encourage à produire plus proprement et dont on ne peut que se réjouir. Ce que j'apprécie aussi, c'est qu'il y a aujourd'hui un dialogue avec les décideurs, des échanges avec les élus. On est heureux qu'on nous demande notre avis ! »



Le Parc de la mer de Corail, notre bien le plus précieux

Le 14 août dernier, le gouvernement a créé 28 000 km² de réserves au sein de son Parc naturel de la mer de Corail. Première étape d'une stratégie ambitieuse qui vise à protéger ce patrimoine exceptionnel, véritable terreau d'un développement économique à inventer. Cap sur l'économie bleue!

Créé en avril 2014, le Parc naturel de la mer de Corail s'étend sur 1,3 million de km². Il constitue la plus vaste aire marine protégée de France et l'une des plus importantes au monde. Il abrite une biodiversité exceptionnelle et un tiers des derniers récifs vierges de la planète. Ce joyau est un atout considérable pour la Nouvelle-Calédonie, qui en porte la responsabilité face au monde et pour les générations futures.

Garant du maintien de cet héritage, le gouvernement a posé un cadre pour la gestion concertée de ce bien. Un comité, créé en 2015, a élaboré un plan de gestion pour la période 2018-2022. Cette feuille de route, adoptée en mars 2018, exprime l'ambition du gouvernement de doter ces espaces

d'un haut niveau de protection tout en accompagnant un développement économique responsable et des usages durables. Ainsi, le 14 août 2018, l'ensemble des récifs les plus précieux du Parc ont été classés en réserves intégrales (7 000 km²) et naturelles (21 000 km²); et des mesures ont été prises pour encadrer le tourisme professionnel.

AMORCER UNE TRANSITION ÉCONOMIQUE BLEUE

Suivies par de nombreux observateurs, ces décisions préfigurent un ambitieux projet porté par le gouvernement : faire du Parc un moteur de croissance dans le Pacifique en conjuguant protection de la biodiversité et déploiement de l'activité économique. Cette stratégie s'appuie sur quatre piliers :

- hisser la Nouvelle-Calédonie au rang de hotspot de la recherche, reconnu comme un centre expérimental de la préservation, pour mieux connaître, protéger et optimiser les retombées économiques;
- créer un pôle d'excellence et d'innovation, une base de développement des techniques numériques, pour observer et sécuriser le Parc;
- construire un projet pilote d'économie bleue fondée sur des activités respectueuses (tourisme de niche, pêche durable, etc.);
- proposer un modèle de préservation-valorisation de l'océan et des savoirs traditionnels, vecteur d'intégration régionale.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie pourra concevoir un nouveau modèle d'exploitation des océans, en érigeant la préservation comme source de développement et de richesse.

Alors qu'il ne reste que 1,5 % des récifs de la planète encore intacts, le Parc naturel de la mer de Corail en abrite le tiers.

Témoignage

CHRISTOPHE CHEVILLON, DIRECTEUR DU PROGRAMME OCEAN LEGACY POUR L'ONG THE PEW CHARITABLE TRUSTS ET LA FONDATION BERTARELLI

« Le Parc abrite l'une des biodiversités les plus importantes au monde, des espèces uniques – comme une étoile de mer que l'on estimait disparu depuis 140 millions d'années – et les espèces les plus charismatiques. Quelles que soient leurs disciplines, tous les scientifiques y trouvent des choses exceptionnelles. Mais les pressions grandissent de toute part, celle de la pêche à nos frontières, du tourisme nautique, du changement climatique... La Nouvelle-Calédonie s'est dotée des deux plus hauts niveaux de protection pour les derniers récifs en bonne santé de la planète. C'est une avancée considérable, mais il faut continuer. »



Les îles Chesterfield sont un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins.

EN BREF

Le projet TIGA

À travers son Parc naturel de la mer de Corail, la Nouvelle-Calédonie se porte candidate au projet national TIGA, « Territoires d'innovation de grande ambition ».

Ce programme d'investissement d'avenir de l'État apporte un soutien financier à la stratégie de territoires nationaux dans les domaines de l'excellence, de l'innovation et de la coopération. Le projet calédonien, accompagné par la Caisse des dépôts et consignations et le ministère de la Transition écologique, est l'unique dossier ultramarin retenu en lien avec l'océan. La Nouvelle-Calédonie déposera son projet début 2019. En cas de succès, elle pourrait bénéficier d'un concours financier de l'État de près de 5,4 milliards de francs.



Le Parc naturel de la mer de Corail héberge un grand nombre d'animaux.



Parole d'élus



PHILIPPE GERMAIN, président du gouvernement

« Le Parc naturel de la mer de Corail est un véritable paradis de la biodiversité. Notre devoir de protection nous projette aux niveaux régional et international, nous offrant ainsi l'opportunité de démontrer que la préservation peut aussi être une richesse; qu'il est possible de valoriser notre espace marin, sans y porter atteinte. Il nous faut donc inventer un nouveau modèle économique qui consiste à observer plutôt qu'à prélever, à valoriser la biodiversité au lieu de l'exploiter. Pour cela, nous devons obtenir des moyens à la hauteur de nos ambitions, mobiliser la recherche et l'innovation, favoriser les activités durables et partager cette vision avec nos voisins. À l'avenir, c'est à ce patrimoine que la perception de la Nouvelle-Calédonie devra être associée. »



ZOOM

MOBILISÉS CONTRE LES BLUE BOATS



Blue boats arraisonnés fin janvier 2017.

Depuis début 2016, une importante flottille de navires de pêche vietnamiens s'est déployée dans l'ensemble du Pacifique Sud. Pour lutter contre cette pêche illégale qui cible essentiellement les holothuries, l'État a mis en œuvre des efforts importants en termes de surveillance aérienne et de contrôle en mer. Une action appuyée par le gouvernement qui met à disposition ses services (affaires sanitaires, vétérinaires, maritimes et sécurité civile) dans la gestion matérielle des déroulements de navires. Aux côtés de l'État, la Nouvelle-Calédonie a également pesé dans le jeu diplomatique pour sensibiliser les autorités vietnamiennes sur les conséquences de cette activité. Le dernier signalement de blue boat dans l'espace maritime calédonien remonte au 6 janvier 2018.

et puis aussi...

- Depuis 2014 : 40 campagnes scientifiques autorisées par le gouvernement.
- Du 1^{er} au 28 février 2017 : consultation publique sur le projet de plan de gestion à travers l'opération « Les Calédoniens ont la parole ».
- Désignation du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) en tant que personnalité qualifiée au comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail (arrêté du gouvernement du 04/09/18).
- Septembre 2017 : accueil de la 11^e réunion du comité national de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).
- Désignation des 12 membres du comité scientifique chargé de conseiller le comité de gestion du Parc dans ses travaux (arrêté du gouvernement du 11/09/18).
- 28 juin au 12 juillet 2018 : consultation publique sur trois arrêtés relatifs à la protection et à la conservation des récifs éloignés.
- 19 septembre 2018 : sensible à l'action de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la préservation de la biodiversité, le prince Albert II de Monaco adresse ses félicitations, ses encouragements et son soutien au président Philippe Germain.
- 5 et 6 juillet 2016: organisation des États généraux de la mer pour l'élaboration d'une stratégie maritime à l'échelle du pays.
- Création d'un plan d'actions 2018-2022 pour les atolls d'Entrecasteaux (arrêté du gouvernement du 14/08/18).



L'Amborella, le navire multi-missions du gouvernement.



En 2017, les atolls d'Entrecasteaux ont été particulièrement fréquentés par les tortues vertes.



Philippe Germain s'est rendu dans la principauté monegasque à l'invitation du prince Albert II.

Le soleil, une énergie débordante

Fin mars 2018, les objectifs de production photovoltaïque fixés à l'horizon 2020 étaient déjà atteints ! D'ici à deux ans, la production d'électricité d'origine solaire devrait frôler les 100 MW. Soit le double des 50 MW sur lesquels misaient les professionnels du secteur à l'horizon... 2030.



La centrale Hélio Témalà, inaugurée le 24 mai 2017 à Voh, est la première ferme solaire sur foncier coutumier (3,2 MW).

La Nouvelle-Calédonie est allée plus vite que la musique ! D'ici à 2021, près de 40 % de la distribution publique d'électricité proviendra des énergies renouvelables. Avec l'effondrement des coûts d'investissement, la baisse des tarifs due à la forte concurrence du marché, et la création d'une centaine d'emplois, l'année 2017 aura marqué le véritable décollage de la filière photovoltaïque en Calédonie. Tout a commencé le 23 juin 2016, avec l'adoption par le Congrès du Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (Stenc) porté par le gouvernement et destiné à renforcer notre autonomie énergétique. Le Stenc a tracé une feuille de route sur quinze ans et fixé pour principaux objectifs de doubler la part du renouvelable avec « une production équivalente à 100 % de la consommation électrique de la distribution publique sur la Grande Terre et l'autonomie des Îles Loyauté », de réduire de 20 % la consommation énergétique et de diminuer de 10 à 35 %, selon les secteurs d'activité, les émissions de gaz à effet de serre. Un nouveau modèle moins dépendant des combustibles fossiles et des importations.



Hélio Boulouparis : 43 200 panneaux pour une puissance de 11 MW.

L'EXEMPLE DE LIFOU

Trois mois plus tard, le gouvernement définissait, filière par filière, une programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI) sur la période 2016-2030, un outil de pilotage visant à donner une meilleure visibilité aux acteurs du secteur. En matière de centrales au sol, la PPI prévoyait une puissance cumulée de 62 MW d'ici à 2020. Mais la douzaine d'autorisations d'exploiter sur la Grande Terre, de Païta à Koumac, octroyées par le gouvernement,

ont permis d'atteindre l'objectif avec deux ans d'avance. De plus, avec des tarifs de plus en plus compétitifs. Lifou a montré l'exemple, avec les six centrales photovoltaïques du projet Drehu PV réparties sur l'ensemble de l'île (puissance totale de 960 kW), dont la dernière a été mise en service en mars 2018. Depuis, la deuxième phase de l'opération a été enclenchée à travers le projet Waihmene PV qui portera l'autonomie électrique de l'île à 51 % en 2020.

EN BREF

Une filière en plein boom

Autre volet de la PPI, les centrales en autoconsommation installées sur toiture.

À l'issue d'une série d'arrêtés pris par le gouvernement et fixant les conditions d'achat d'électricité, tout le monde s'y est mis : particuliers, professionnels puis collectivités. Le principe : équiper son toit en panneaux, consommer sa propre production tout en réduisant sa facture, puis revendre le surplus sur le réseau. En deux ans, près de 800 autorisations ont été délivrées, pour une puissance cumulée de 6,77 MW d'ici à la fin 2018, soit l'équivalent d'une grosse ferme.

La filière photovoltaïque est donc en plein boom. Afin de ne pas freiner son expansion, le gouvernement a révisé la PPI en mai 2018, autorisé l'injection de 30 MW supplémentaires dans le réseau et avancé de cinq ans les objectifs précédents. Concrètement, on vise aujourd'hui 100 MW d'ici à deux ans. Une montée en puissance qui aurait aussi pour effet d'éviter l'émission de 32 000 tonnes de CO₂ par an, et d'économiser près de 300 millions de francs.



Les centrales en autoconsommation installées sur toiture font de plus en plus d'adeptes. Particuliers, entreprises et collectivités.

et puis aussi...

- Création de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), chargée de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, accélérer le développement des énergies renouvelables, financer des programmes de maîtrise de la consommation et des aides à l'équipement, etc. (adopté par le Congrès le 12/01/17).



Le dynamisme du photovoltaïque ne doit pas occulter les autres sources d'énergie renouvelable, comme l'éolien, l'hydroélectricité, le solaire thermique, la biomasse, la géothermie et même les énergies renouvelables marines.

- Septembre 2015 : création du Point info énergie. Un lieu de conseil, ouvert au grand public, pour aider les Calédoniens à mieux maîtriser leur consommation d'énergie. Il dispose également d'un numéro vert : 05 06 05.



Le Point info énergie se situe au Quartier-Latin.



zoom

VERS UN SCHÉMA DE L'EAU

« Vers une politique partagée de l'eau en Nouvelle-Calédonie » : suite à un rapport de la Davar, en juin 2017, le gouvernement a organisé du 18 au 20 avril 2018 le Forum H2O qui a réuni plus de 300 acteurs. Institutions, coutumiers, agriculteurs, associations environnementales..., tous se sont mobilisés pour une ressource vitale, fragile et menacée par des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses, les pollutions, le changement climatique, mais aussi une demande en constante augmentation. Ce forum a permis de produire un large éventail d'éléments de diagnostic et des pistes de solutions.

Bâti autour de trois grands axes – de l'eau pour tous, de l'eau pour créer de la richesse, de l'eau pour l'environnement –, un schéma fixera des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et proposera des actions concrètes. Il pourrait être déposé au Congrès avant la fin de l'année.

La Nouvelle-Calédonie devra relever plusieurs enjeux de taille, comme amener de l'eau de qualité à chaque habitant et alimenter l'agriculture (70 % de la consommation) et les industriels de manière pérenne. Pour cela, il faudra sécuriser les ressources, dont 60 % se situent sur terres coutumières, améliorer les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, construire des retenues pour stocker l'eau de pluie, désengraver 600 km de rivière, etc. Mais aussi faire payer à chacun le juste prix, meilleur moyen de lutter contre la surconsommation et les fuites, et de sensibiliser la population à la valeur de l'or bleu.



La Communauté du Pacifique (CPS) a accueilli les travaux du Forum H2O.

et puis aussi...

- 7 avril 2016 : délibération du Congrès autorisant les usines hydrauliques qui utilisent l'énergie des cours d'eau et des lacs. Après adoption de quatre arrêtés d'application, le gouvernement permet en mars 2018 à la société Hydro Paalo d'exploiter une centrale de 3 MW au fil de l'eau sur la rivière We Paalo à Pouébo. Moins contraignante sur le plan socio-environnemental qu'une usine avec barrage, elle fournira un retour d'expérience pour d'éventuelles centrales du même type sur la côte est.



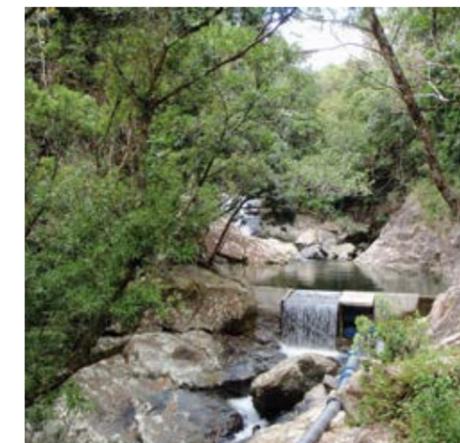
Plus de 95 % des Calédoniens ont accès à l'eau par le réseau communal.

- Janvier 2017 : premier classement officiel des eaux de baignade en zone côtière. 64 points (plages, îlots ou baies) sont concernés sur l'ensemble du territoire. Cet état des lieux doit notamment permettre aux municipalités de prendre les mesures nécessaires pour améliorer les eaux de baignade. Le classement est disponible sur le site www.dass.gouv.nc

- 23 mai 2018 : signature à la mairie de Canala d'actes coutumiers pour la mise en place de périmètres de protection des eaux (PPE) de quatre captages. L'aboutissement d'un long travail de la Davar, qui concrétise l'une des recommandations du Forum H2O. Cet outil vise à faire respecter les règles de protection des captages, tout en sensibilisant les populations à la problématique de la ressource en eau.



Les prélèvements sont réalisés au minimum une fois par mois.



Le captage d'Emma, à Canala.

Témoignage

XAVIER BOTREL, PRÉSIDENT DU CLUSTER SYNERGIE

« Le cluster Synergie, qui regroupe les entreprises calédoniennes impliquées dans la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, le solaire thermique et l'éco-mobilité, salue la bonne coopération avec le gouvernement. Cette coopération, fruit de plusieurs années de partenariat, fonctionne dans les deux sens, avec des sollicitations du cluster pour le portage de certains dossiers (photovoltaïque, solaire thermique, réglementation énergétique...), mais aussi des membres du gouvernement pour la définition de politiques publiques concertées (politique pluriannuelle d'investissement, photovoltaïque pour particulier...). Acteur incontournable du développement des énergies renouvelables, le cluster souhaite participer activement à la mise en œuvre des objectifs du Stenc, en s'associant aux travaux en cours et à venir, notamment sur les sujets de l'éco-mobilité, de la maîtrise et de l'efficacité énergétiques. »

Une centrale au gaz pour le pays

La future « centrale Pays » au gaz, de Doniambo, entrera en service d'ici à 2023. Indispensable aux besoins en électricité du pays et au fonctionnement de la Société Le Nickel (SLN), ce projet répond à tous les critères d'intérêt général : financiers, économiques et surtout en matière de santé et de protection de l'environnement.

La centrale au gaz de la SLN remplacera la centrale au fioul lourd de Doniambo, vieillissante et trop polluante. Après des années d'études pour finaliser un projet fiable, techniquement et financièrement, le gaz naturel liquéfié (GNL), appelé « combustible de la transition énergétique », s'est imposé comme la technologie la plus appropriée en termes de propreté, de coût et de complémentarité avec les énergies renouvelables. L'utilisation du GNL entraînera une annulation totale des émissions de SO₂, divisera par 14 les émissions d'oxyde d'azote et de poussières, et diminuera de 54 % celles de CO₂.

UNE PLACE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cet outil fondamental pour la compétitivité de la SLN et la pérennité de ses emplois couvrira ses besoins (160 MW) et complètera ceux de la distribution publique (40 à 60 MW), garantissant ainsi la stabilité du réseau. Grâce à des moteurs modulables, sa production pourra être ajustée afin de privilégier les énergies renouvelables. Le chantier de construction bénéficiera aux entreprises locales et la création d'une unité de stockage et de regazéification de gaz naturel pourrait faire émerger de nouvelles activités : véhicules de transport, vente du froid généré, etc.

UN MONTAGE FAVORABLE À LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Maître d'ouvrage du projet, la société Nouvelle-Calédonie Énergie (NCE) sera détenue majoritairement par la Nouvelle-Calédonie, via son Agence calédonienne de l'énergie (ACE, créée en janvier 2017). Celle-ci apportera à NCE 6 milliards de francs générés par une adaptation de la fiscalité des produits pétroliers (voir encadré). Ainsi, la Nouvelle-Calédonie, majoritaire au capital de la centrale, ne sera plus dépendante de la SLN.

Le montage financier repose, quant à lui, sur des aides prévues au contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2021 (pour les études), un emprunt facilité par la garantie de l'État, des apports en fonds propres des actionnaires (dont les 6 milliards de l'ACE) et une contribution de l'État sous forme de défiscalisation. À terme, ce nouvel outil, moins coûteux pour le réseau public, permettra de diminuer le prix de l'électricité consommée par les Calédoniens.



La centrale au fioul lourd de Doniambo ne répond plus aux standards industriels et environnementaux. Sa production cessera en 2023.

15^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Cynthia Ligard

Fonction publique, logement et sécurité routière.

Christopher Gygès

Protection sociale, famille, solidarité et handicap, et protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président

Travail, emploi, dialogue social et formation professionnelle. Également chargé de la mise en place de la banque postale et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Bernard Deladrière

Économie numérique, questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances). Également chargé des relations avec les provinces et les communes, de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et des transferts de compétences.

Philippe Germain, président

Économie et commerce extérieur, fiscalité, questions de recherche et d'innovation, relations extérieures et sécurité civile. Également chargé de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

Déwé Gorodey

Culture, condition féminine et citoyenneté.

Nicolas Metzdorf, porte-parole

Budget, énergie, agriculture, élevage et pêche, et communication audiovisuelle. Également chargé de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Hélène Iékawé

Enseignement. Également chargée du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et de la mise en place du service civique.

Didier Poïdyaliwane

Affaires coutumières, écologie et développement durable. Également chargé des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers.

Valentine Eurisouké

Santé, jeunesse et sports.

Gilbert Tyuiénon

Infrastructures publiques, transport aérien domestique et international, transport terrestre et maritime. Également chargé de poursuivre l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025.

Réalisation : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Conception graphique et PAO : Eteek. Crédits photos : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Autres crédits : INM/Ch. A. Rectiligne (p. 3, 20), RSMA (p. 10), Pôle France handisport de NC (p. 12), INM/Marc Le Chélard et Médipôle/Secal (p. 20), CHT-D. Mayeur (p. 21), SLN (p. 27, 60), J.-B. Bieuville (p. 36), Ville de Nouméa/NiKo VinCent (p. 37), SIC/Marc Le Chélard (p. 38), Gaëlle Henry Architecte et Why Architecture (p. 40), Éric Dell'Erba (p. 41, 57-58), MNC (p. 43), Air Project (p. 48), Airbus (p. 49), Conservation International/Pierre Laboute (p. 54), Archipel production, HEOS Marine/Nicolas Job et Jean-Michel Boré (p. 55), Pierre Bachy (p. 56), Fred Payet (p. 61).



ZOOM

DE NOUVELLES RECETTES FISCALES NÉCESSAIRES

La taxe pour la transition énergétique (TTE), anciennement taxe sur les énergies renouvelables (TER), qui portait sur l'essence (0,60 F/litre) a été étendue en 2018 au gazole à raison de 2,80 F/litre et appliquée à la SLN qui en était exonérée jusque-là.

Indolore pour l'automobiliste, cette taxe a été compensée par une baisse équivalente du prix du litre de gazole grâce à une réduction de la variable de péréquation d'une part, et du prix d'achat du carburant aux portes de la Nouvelle-Calédonie, d'autre part.

Les 10 chiffres clés

139

Nombre d'actions du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2021

- 33 %

Réduction des dépenses de fonctionnement du gouvernement, de 905 millions de francs (moyenne 2012-2014) à 646 millions en 2017

52

Nombre de baux ruraux sur foncier privé signés en un an sur 16 communes, pour une superficie de 5 000 hectares

7

Taxes supprimées après l'entrée en vigueur de la TGC au 1^{er} octobre 2018

6,1 milliards

Montant moyen du budget de la Nouvelle-Calédonie pour l'enseignement

100 MW

Production d'électricité d'origine solaire d'ici à deux ans, soit le double de ce qui était prévu à l'horizon 2030

245

Réunions organisées pour l'élaboration du programme d'actions du plan de santé Do Kamo

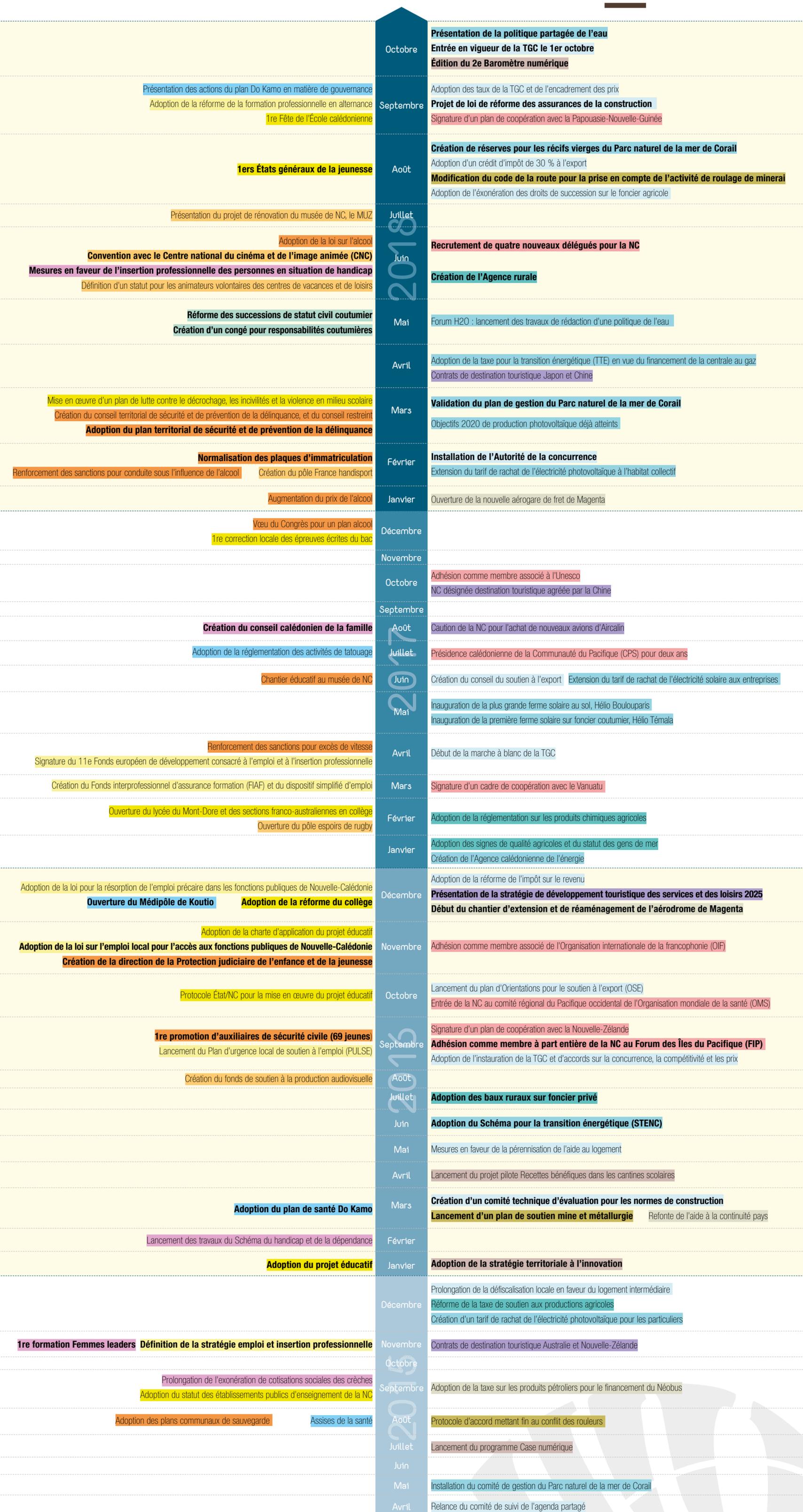
28 000 km²

Superficie des réserves naturelles et intégrales créées pour préserver les récifs vierges du Parc naturel de la mer de Corail

234

Jeunes Calédonien(ne)s de moins de 26 ans recrutés en qualité d'auxiliaires de sécurité civile

2015-2018 : LES ACTIONS À RETENIR



Légende :

Enseignement
Emploi et formation
Sport, culture et jeunesse
Sécurité et lutte contre la délinquance
Santé
Famille
Coutume

Économie
Tourisme
Mine
Transport
Environnement
Coopération régionale et francophonie
Innovation et numérique
Agriculture et pêche